

Les serviteurs et fidèles du duc de Montmorency en sa baronnie de Châteaubriant autour de 1600 (*)

Châteaubriant à la fin du XVI^e siècle n'était qu'une toute petite ville, de 1500 habitants peut-être (1), mais elle était le centre d'une vaste baronnie, qui s'étendait en près de trente paroisses bien groupées, depuis Auessac à l'ouest jusqu'à Saint-Julien de Vouvantes à l'est, et depuis Martigné, Thourie et Lalleu au nord jusqu'à Joué au sud. A ce bloc compact il fallait ajouter, dans le diocèse de Rennes, les trois paroisses du Theil, Essé et Arbrissel; sur les bords de la Loire, Oudon, Le Cellier et Couffé, qui constituaient la châtellenie d'Oudon; et, en Anjou, la baronnie de Champ-toceaux (sur huit paroisses) et celle de Candé, moins cohérente, mais dont certaines mouvances nobles allaient presque jusqu'à Segré. Plus loin encore, la seigneurie de Brancien et du Chastellier, en Lanrelas et Eréac (diocèse de Saint-Malo) appartenait aussi au même ensemble, administrée (de loin) par les mêmes hommes que les autres terres, au nom du Duc de Montmorency (2).

Cette baronnie au sens large appartenait en effet à la famille de Montmorency, pour l'essentiel depuis 1542 et la donation qu'en avait faite alors Jean de Laval au connétable Anne de Montmorency. Ce n'était évidemment pas le seul domaine de cette famille; c'était sans aucun doute

* Beaucoup des références et en particulier celles des courts extraits cités dans cet article, renvoient à la correspondance reçue par le duc de Montmorency et son Conseil parisien, et conservée au Musée Condé à Chantilly, dans la série L (abréviation: Mu.Co.L).

(1) Alain CROIX, « Nantes et le pays nantais au XVI^e siècle, étude démographique », Paris, 1974, p. 215.

(2) Voir sur la géographie féodale de la région: GUILLOTIN DE CORSON, « Grandes seigneuries de Haute-Bretagne », 3 vol., Rennes, 1897-1899. A. DE LA BORDERIE, « Essai sur la géographie féodale de la Bretagne ». Rennes, 1889. Pour l'Anjou, d'utiles indications dans le dictionnaire du Maine-et-Loire de Célestin PORT.

celui qu'elle visitait le moins ; mais c'était probablement aussi le plus vaste et le plus cohérent, mises à part (et ce n'est même pas sûr) ses vastes terres presque jointives du nord de Paris (Chantilly, Montmorency, Ecoeu, ...).

A la fin du XVI^e siècle, le baron de Châteaubriant était le duc Henri I de Montmorency, connétable de France comme son père, et gouverneur du Languedoc où il faisait sa résidence ordinaire ; il ne possédait effectivement la baronnie que depuis la mort de sa mère Madeleine de Savoie, veuve du connétable Anne, en 1586. Il n'y avait jamais mis les pieds, et il ne devait pas plus le faire par la suite, jusqu'à sa propre mort en 1614.

Une aussi vaste seigneurie, cela voulait dire, à en juger bien rapidement par le nombre des petits manoirs à tourelle qui demeurent encore de nos jours à travers ses campagnes, tout un monde de petite ou moyenne noblesse, à qui sans doute il n'était pas indifférent que le possesseur de la baronnie fût ou non présent, ou qu'il fût ou non puissant et influent à la Cour, disposât ou non de places à offrir à son propre service ou à celui du Roi — civil ou militaire dans les deux cas —. C'est du moins ce que l'on peut a priori penser, quand on sait de quelle étendue était alors à la fois la maison d'un grand, et sa possible influence dans l'État, et de quelle utilité était, pour faire carrière, sa protection.

Une aussi vaste seigneurie, cela voulait nécessairement dire aussi une quantité de procès avec un peu tout le monde (seigneurs voisins ou seigneurs vassaux, surtout ; officiers ou fermiers de la baronnie ; simples particuliers ou communautés paysannes), ou simplement de contestations à régler par transaction. Il fallait donc, pour mener toutes ces affaires au nom du duc, des hommes de loi à Rennes, Nantes et Angers, et autant que possible se ménager des sympathies dans les diverses cours qui y étaient établies (Parlement à Rennes, Chambre des Comptes à Nantes, présidiaux dans les trois villes).

Une aussi vaste seigneurie, cela voulait aussi dire à la fois une justice importante (ou plutôt des justices, car il y en avait à Châteaubriant, mais aussi à Martigné, Derval, Nozay, Le Theil, Oudon, Champtoceaux, Candé et Brancien) et des revenus importants à collecter. Pour rendre la justice, pour collecter les revenus, devait exister à Châteaubriant ou dans les autres paroisses une population d'officiers et de fermiers du duc, qui pouvaient trouver à son service non seulement leur emploi, mais aussi leur enrichissement et l'occasion de leur ascension sociale. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les justices seigneuriales furent actives, et parfois concurrentes des justices royales ; les droits seigneuriaux demeurèrent souvent des prélèvements substantiels, eux aussi concurrents de la fiscalité royale ; les hommes qui s'en occupaient demeurèrent nombreux longtemps ; pourquoi donc auraient-ils été alors, et à plus forte raison au XVI^e siècle, de médiocres personnages, sans compétences, sans fortune, sans avenir ? Ils méritent

sûrement mieux que les rapides mentions, trop hâtives, qui en sont souvent faites.

Une aussi vaste seigneurie, et aussi éloignée de l'œil du maître, cela voulait enfin dire, à sa tête, un ou des hommes de confiance aux responsabilités étendues, qui fussent capables de surveiller à la fois le bon fonctionnement des justices, la rentrée des recettes, l'exécution des dépenses, et la poursuite des procès intéressant le duc à Rennes, Nantes et Angers ; qui fussent aussi capables d'en imposer assez aux vassaux de la baronnie, à l'occasion, et aux autres serviteurs.

Il y avait donc plusieurs groupes de personnes liées à la baronnie de Châteaubriant, à son administration et à son seigneur, et qui toutes se disaient volontiers les « serviteurs » du duc, terme commode, omniprésent, mais vague, car recouvrant des réalités assez diverses. Les étudier devrait permettre de préciser ce en quoi consistait la clientèle d'un grand et le rôle qu'y jouaient ses domaines ; de mieux connaître aussi l'étendue et les moyens de son autorité dans ces domaines.

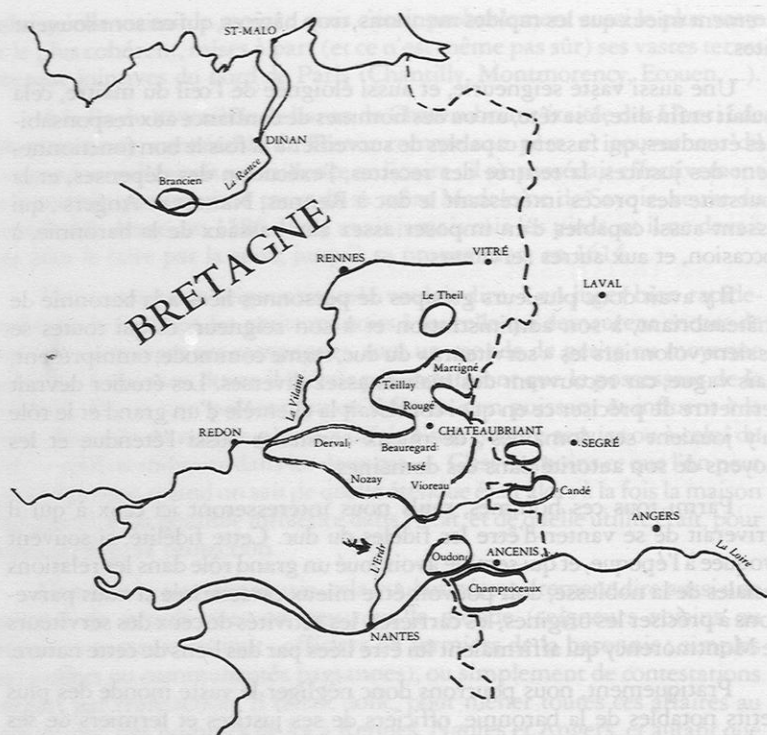
Parmi tous ces hommes, seuls nous intéresseront ici ceux à qui il arriverait de se vanter d'être les fidèles du duc. Cette fidélité, si souvent évoquée à l'époque, et qui semble avoir joué un grand rôle dans les relations sociales de la noblesse, doit pouvoir être mieux caractérisée si nous parvenons à préciser les origines, les carrières, les activités de ceux des serviteurs de Montmorency qui affirmaient lui être liés par des liens de cette nature.

Pratiquement, nous pourrions donc négliger le vaste monde des plus petits notables de la baronnie, officiers de ses justices et fermiers de ses revenus, et nous borner à observer, dans leurs rapports avec le duc

- d'abord, les vassaux nobles de la baronnie
- puis les principaux responsables de ses affaires en Bretagne, ses « fidèles » au sens fort
- et enfin d'autres notabilités provinciales qui, hors de la baronnie, pouvaient aussi à l'occasion lui faire service, et en qui nous verrons simplement des clients.

1 — Les vassaux nobles

On explique parfois le nombre des fidèles qui se trouvaient, en ces années, suivre le parti de tel ou tel grand révolté contre la cour (les exemples abondent fin XVI^e siècle, ou lors des deux Régences du XVII^e siècle) par l'étendue de ses domaines, et donc le grand nombre de ses vassaux, comme si la qualité de vassal était alors encore suffisante pour dicter un choix politique, comme si un vassal devait encore alors être un fidèle.



LA BARONNIE DE CHATEAUBRIANT AUTOUR DE 1600

Les noms indiqués à l'intérieur de ses limites sont ceux des différentes terres dont elle se constituait :

— en Bretagne : les baronnies de Chateaubriant (proprement dite) et de Derval, et les châtelainies de Vioreau, Teillay, Rougé, Beauregard, Issé, Nozay = terres échues au connétable Anne de Montmorency à la mort de Jean de Laval en 1542.

La châtelainie de Martigné et les seigneuries de Brancien et du Chastelier, venues à Anne de Montmorency à la mort de Claude de Villeblanche en 1550.

La châtelainie d'Oudon, acquise par lui en 1559.

(N.B. La terre du Theil était une partie de la châtelainie — ou baronnie — de Rougé).

— en Anjou : la châtelainie (ou baronnie) de Candé (avec la terre de Chanveaux), venue elle aussi de Jean de Laval.

La baronnie de Champtoceaux, acquise par le connétable Anne de Montmorency en 1558.

Ce qu'on voit de la noblesse de la baronnie de Châteaubriant à la fin du XVI^e siècle ne le montre absolument pas. Ses vassaux bretons n'étaient certainement pas pour Montmorency de ceux sur lesquels il pouvait sérieusement appuyer l'exercice de son autorité.

a) Ce n'est pas ici le lieu d'étudier en détail la noblesse de la baronnie. Disons seulement que le groupe en était assez fourni (une ou deux familles en certaines paroisses, plus souvent quatre, cinq ou six) (3) ; que la plupart n'avait pas d'autre seigneur que Montmorency ; et que la variété des conditions dans le groupe, était considérable, depuis les plus importants, qui possédaient une haute justice, de vastes fiefs en plusieurs paroisses, et plusieurs métairies et bois autour de leur château ou manoir (le seigneur de Soudan en avait jusqu'à treize) ; jusqu'au gentilhomme qui n'avait que la « maison et domaine » où il demeurait, sans même une métairie à côte, ni rente à lever sur quelques tenanciers, et qui devait donc plus ou moins conduire lui-même l'exploitation de ses terres.

Parmi les plus importants, à la veille des guerres de la Ligue, on trouvait Claude Angier de Lohéac, baron de Crapado, qui possédait la grosse seigneurie de la Chauvelière en Joué, et celle de la Rivière en Auverné, avec des fiefs en ces deux paroisses, mais aussi en Erbray, et, hors de la baronnie, en Riaillé et en Trans.

On trouvait aussi Louis de la Chapelle, seigneur de la Roche-Giffard en Saint-Sulpice des Landes, de Boevres en Erbray et Saint-Jean de Béré, et dont la famille possédait en plus depuis 1526 la seigneurie de Sion, et depuis 1563 celle de Fougeray ; ces deux dernières, qui avaient droit au titre de châtelainies, n'étaient pas mouvantes de Châteaubriant, mais formaient avec la Roche-Giffard un domaine très homogène et particulièrement étendu aux limites ouest de la baronnie.

On trouvait enfin (limitons-nous aux trois vassaux les plus notables), René du Bouchet, dont la seigneurie de la Garenne englobait à peu près toute la paroisse de Soudan, sans en déborder toutefois.

A l'autre extrémité de l'échelle des conditions de la noblesse dans la baronnie, voici la famille de Claude des Merliers, sieur du Boisvert en Saint-Aubin des Châteaux ; il avait été, au cours des années 70, archer dans la compagnie de gendarmes de Georges du Bueil, sieur de Bouillé (4) ; mais

(3) Ces remarques sont tirées des aveux rendus au Roi par le baron de Châteaubriant, pour ses diverses terres, en 1560-1567 et en 1628-1634. Arch. dép. L.-A. B 1880 (Vioreau) ; B 1833 (Derval) ; B 1841 (Issé) ; B 1847 (Abbaretz) ; B 2102 (Châteaubriant proprement dit et Rougé, 1560) ; B 2103 (id. 1634) ; B 2125 (Martigné) ; B 2171 (Teillay).

(4) DOM MORICE, « Mémoires... ». vol. III, col. 1397 et AM Nantes, I I 109.

en 1583, nous dit-on, sa veuve laissait tomber en ruines sa maison et ses enfants étaient « abandonnés au point d'être obligés de mendier leur vie » (4).

Voici encore Jean de Champeaux, sieur dudit lieu en Auverné, où il ne possédait strictement que le domaine de ce nom ; nulle mention de métairie en dépendant n'apparaît ; il avait combattu au service du roi en 1573-1574, et, rappelait-on plus tard (5), son père autrefois avait résidé à la Cour pendant dix ou douze ans. Ce n'était plus en tout cas qu'un bien médiocre gentilhomme, à la veille de la Ligue ; ses cousins, partis s'établir dans le pays de Retz, avaient mieux réussi à se maintenir honorablement ; son père et lui-même avaient-ils mal calculé leurs alliances ?

La plupart des vassaux nobles de la baronnie étaient quand même bien loin d'être des micro-proprétaires ; la plupart avaient quand même une ou deux métairies, et levaient quelques rentes sur les tenanciers du voisinage.

Importants seigneurs ou petits nobles sans doute souvent un peu gênés, tous ces gens avaient quand même aussi quelques traits communs :

— pour la plupart, leur famille était enracinée dans les mêmes lieux depuis longtemps, et revendiquait aussi depuis longtemps la qualité de noble ; un très grand nombre de noms se retrouve dans les montres de la première moitié du XV^e siècle ; et les parvenus du XVI^e siècle, anoblis ou non, étaient vraiment très rares parmi les possesseurs de fiefs. L'impression qui se dégage de l'étude des terres nobles et seigneuries, et de leurs propriétaires au XVI^e siècle, est celle d'une belle stabilité. Ce fut surtout après la Ligue, parfois immédiatement après, que les ventes, en particulier après saisie judiciaire, se multiplièrent, d'abord chez les plus petits nobles, puis chez les plus importants.

— ces gentilshommes d'autre part se portaient encore volontiers, à la fin du XVI^e siècle, vers le métier des armes. Pour les plus notables, ce choix semble avoir été général (Angier, La Chapelle, Le Maistre de la Garlais, Chambellan, Kerboudel, du Bouchet... furent capitaines de la compagnie ou au moins lieutenants) ; pour les plus petits, qui ne pouvaient servir que comme simples hommes d'armes ou archers, la vérification pratique du maintien de ces habitudes militaires est plus difficile ; mais comme plusieurs exemples en apparaissent, sans même attendre les guerres de la Ligue, jusque chez les plus médiocres (des Merliers ou Champeaux, que nous avons cités, ou encore Gilles Bahelot, sieur de Landeronde en Derval), on peut estimer ce maintien encore largement répandu.

(5) Comte de ROSMORDUC, « Réformation de la noblesse de Bretagne. 1668-1671 ». 4 vol. Saint-Brieuc. 1905. tome IV.

b) Bien peu de ces vassaux de Montmorency, à la fin du XVI^e siècle, manifestaient à l'égard de leur seigneur une attitude de dévouement particulière.

Oh, certes, pour qualifier un vassal, il était toujours de rigueur d'employer les termes de « dévoué » et de « fidèle » ; le vassal en question se disait lui-même toujours tel lorsqu'il venait à correspondre avec le duc. Mais ces adjectifs ne doivent pas trop faire illusion, ainsi lorsque l'intendant général d'Anne de Montmorency, d'Alesso de Lezeau vint dans ses domaines de Bretagne, et, faisant rapport de sa visite, écrivit au duc qu'il avait trouvé à Oudon « tous ses sujets, tant nobles que roturiers, humbles et grâcieux » (6). On ne peut vraiment conclure grand chose de tels propos qui peuvent ne rien signifier d'autre qu'une déférence toute formelle.

Lorsque, cinquante ans plus tard, en 1608, l'intendant de la baronnie Roch Lezot partit à Beaupréau pour prêter main-forte au mariage du petit duc de Montmorency (futur Henri II) avec la jeune Jeanne de Scépeaux (il en était besoin, car Henri IV avait donné ordre de s'y opposer), il rendit compte au duc qu'il s'était rendu là-bas avec « une douzaine de gentils-hommes de qualité de vos vassaux et de mes amis, afin qu'ils pussent aller s'offrir de votre part, Monseigneur, de faire service à madite dame la comtesse de Chemillé » (mère de la mariée) (7). Mais on aurait sûrement tort de voir là une sorte de mobilisation spontanée des vassaux du duc, courant, en tenant que tels, à l'aide de leur seigneur ; ils pouvaient très bien être d'abord, ou surtout, les amis de Lezot, plus que les vassaux de la baronnie (et c'est le plus probable) ; et puis, une douzaine de gentils-hommes, ce n'était pas grand chose à côté de ce que le baron de Molac, qui commandait à Rennes, prévoyait de rassembler dans le même but : « Il avait fait (assembler) de ses amis et de vos serviteurs jusqu'à bien 250 chevaux ; telle assemblée se faisait sous prétexte d'aller au devant de Monseigneur le

(6) Mu. Co. L, tome XXIII, f^o 216. date non précisée.

(7) Mu. Co. L, tome XCIII, f^o 53. 21 août 1608. L'histoire de ce mariage, qui fut éphémère, mais plein de péripéties, est racontée notamment in : Simon DUCROS, « Histoire de Henri II, dernier duc de Montmorency ». Paris, 1^{re} éd. 1643. (p. 21 dans l'édition de 1699) : « Durant le temps de la disgrâce du connétable, qui s'était retiré à Chantilly, on lui vint proposer le mariage de son fils, le duc, avec mademoiselle de Chemillé, héritière de la Maison de Rieux en Bretagne. La considération d'unir de si grands biens à ceux qu'il avait dans cette province lui fit donner les mains aux propositions qu'on lui fit touchant ce mariage, qu'il fit réussir, nonobstant toutes les difficultés ». Parmi ces difficultés, l'opposition de Henri IV était sérieuse, puisqu'il avait envoyé le duc de Soubise, avec deux compagnies de chevaux légers de la Garde, pour empêcher le mariage, « pour enlever mademoiselle de Chemillé, avec ordre exprès de forcer la maison en cas de résistance ».

duc de Vendôme... » (8), rapportait Lezot à Montmorency, en certifiant que Molac était bien déterminé à aller à Beaupréau (ce qui ne fut finalement pas nécessaire). L'essentiel de l'aide que Montmorency pouvait attendre, en cette circonstance, de la Bretagne, ce n'était certainement pas celle de ses vassaux de Châteaubriant.

Cet exemple est-il trop tardif ? Prenons-en un plus ancien. Vers le milieu du XVI^e siècle (la date est imprécise), le prince de la Roche-sur-Yon, qui au nom de sa femme Philippe de Montespedon, contestait au connétable l'héritage de Jean de Laval, se rendit à Châteaubriant, tentant de s'emparer, en jouant d'intimidation à l'égard de ceux qui s'y trouvaient, du château et de ses titres. Il vint, « accompagné de trente à quarante gentilshommes... sur la terrasse et dans les jardins, ayant toujours les yeux comme s'il voulait regarder le plus faible et reconnaître par où l'on pourrait entrer » ; avertis en hâte, divers fidèles accourent, prêts à lui barrer l'entrée ; Messieurs de Courcon, de Bussonnière, de Betton et du Plessis-Bardoul sont cités dans la lettre du capitaine du château, Yvon Pierres, qui ajoute « qu'ils ne faillirent point de vous offrir leur bien et leur vie pour le bien de votre service, et n'a pas tenu à eux qu'ils ne nous aient fait venir vingt-cinq ou trente gentilshommes bien en point pour nous aider s'il en eût été besoin » (9). On aimerait sans doute connaître les noms de ces « vingt-cinq ou trente gentilshommes » ; mais les quatre noms cités, en tout cas, n'étaient en aucune façon ceux de vassaux de la baronnie. Décidément, les vrais fidèles du duc, en Bretagne, c'étaient d'autres gens que ces vassaux, nous les retrouverons.

c) D'ailleurs, en observant les attitudes prises par ces vassaux, on remarque souvent combien elles étaient contraires, ou au moins indifférentes, aux intérêts du duc.

Lors des guerres de la Ligue, durant lesquelles Montmorency suivit constamment le parti d'Henri de Navarre, les positions prises par les nobles de Châteaubriant ne furent visiblement pas influencées par la sienne.

Les gentilshommes ligueurs ne furent pas rares dans la baronnie : ainsi Claude Angier de Lohéac, qui fut décapité à Rennes en 1593 lorsque ses menées ligueuses y furent découvertes (10) ; il avait d'ailleurs d'autant moins de raisons de suivre le parti de Montmorency que toutes les années

(8) Mu. Co. L, tome XCIV, f^o 40, 6 octobre 1608. Bien d'autres gentilshommes étaient venus d'ailleurs ; Montmorency en envoya lui-même 50 et pria le duc d'Amville, son frère, de veiller particulièrement à la conclusion de ce mariage.

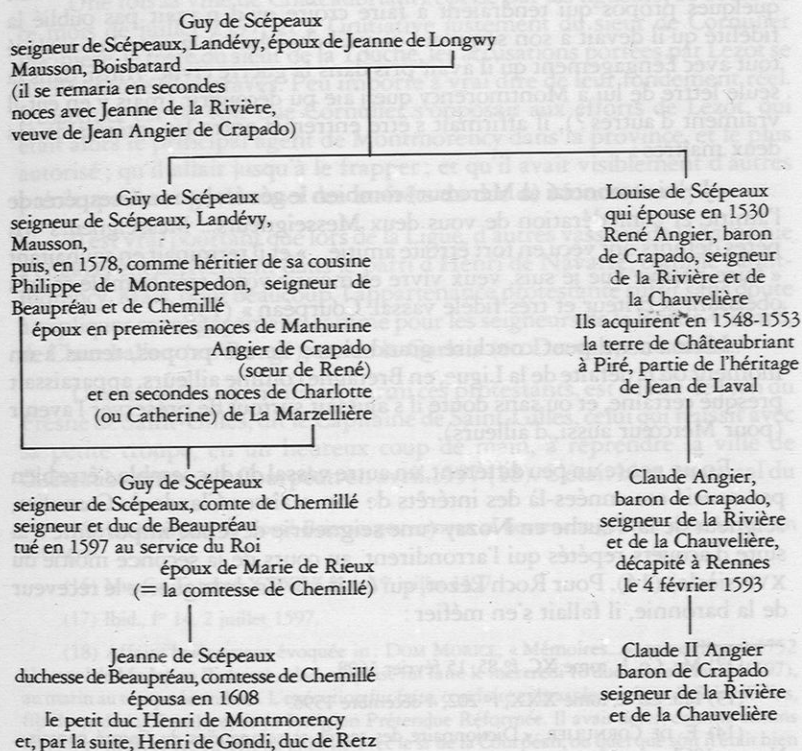
(9) Mu. Co. L, tome XXIII, f^o 192. L'affaire n'eut certainement pas lieu après 1550, date d'un compromis entre Montmorency et le prince de la Roche-sur-Yon.

(10) DOM MORICE, *Mémoires...* tome III (journal de Me Jehan Pichart).

précédentes, il s'était posé face à lui bien plus en rival qu'en vassal : par sa mère, Louise de Scépeaux, il tenait à cette famille qui avait recueilli l'héritage de Philippe de Montespèdon (ancienne prétendante à l'héritage de Jean de Laval contre le connétable, au milieu du siècle) ; de plus, son père René Angier avait aussi acquis, vers cette époque, la terre de Châteaubriant à Piré, issue de ce même héritage, pour raison de laquelle il avait prétendu porter le titre de baron de Châteaubriant ; un arrêt de la cour de 1556 le lui avait interdit (11), et pourtant, encore en 1582, dans les registres paroissiaux en Joué-sur-Erdre, au bas de l'acte d'un baptême où il était parrain,

(11) Noël DU FAIL, « Les plus solennels arrêts... » I, 8. Cet arrêt avait été rendu à la suite d'une plainte d'Anne de Montmorency, mais aussi du sire d'Espinay, voisin de cette terre de Piré, à laquelle il ne fallait donc reconnaître que le titre de châtellenie. Rappelons la généalogie des familles en cause ici :

Rappelons la généalogie des familles en cause ici (d'après notamment : Père Anselme, tome VII, pp. 226-227) :



Claude Angier s'affublait effrontément de ce titre usurpé de baron de Châteaubriant. Quelle que soit la façon dont on envisage l'affaire, il y avait là bien de l'audace.

Par la suite, le fils de ce Claude Angier, appelé lui aussi Claude, se comporta encore comme un vassal incommode, multipliant les empiètements sur les droits du duc. Il tirait son insolence, nous disait-on alors, de ce « qu'il appartenait à madame la comtesse de Chemillé » (12), c'est-à-dire à Marie de Rieux, veuve de Guy de Scépeaux, l'héritier de Philippe de Montespèdon et le cousin d'Angier : décidément, les antiques liens de la féodalité ne pesaient pas lourd, à côté de ceux de la parenté, pour déterminer les fidélités.

Plus ouvertement encore qu'Angier de Lohéac, Anne de Kerboudel, seigneur de la Courpéan, en Erbray, fut un vassal ligueur. Après avoir été un moment emprisonné à Rennes, il fut nommé capitaine de Châteaubriant par Mercœur, à qui il demeura jusqu'au bout fidèle, puisqu'il fut tué lors de la reprise de la ville par les royalistes en avril 1597. Il est vrai qu'il tint quelques propos qui tendraient à faire croire qu'il n'avait pas oublié la fidélité qu'il devait à son seigneur, et qu'il cherchait à la concilier malgré tout avec l'engagement qu'il avait pris dans la guerre civile. Ainsi, dans la seule lettre de lui à Montmorency que j'aie pu découvrir (mais y en eut-il vraiment d'autres ?), il affirmait s'être entremis entre les intérêts de ses deux maîtres :

« Je lui remontrai (à Mercœur) combien le général pourrait espérer de l'amitié et confédération de vous deux Messeigneurs... Messeigneurs vos pères défunts ont vécu en fort étroite amitié... » et il terminait en souhaitant « faire preuve que je suis, veux vivre et mourir votre très humble et très obéissant serviteur et très fidèle vassal. Courpéan » (13).

Mais on ne peut conclure grand chose de ces propos, tenus à un moment où la défaite de la Ligue, en Bretagne comme ailleurs, apparaissait presque certaine, et où sans doute il s'agissait surtout de préserver l'avenir (pour Mercœur aussi, d'ailleurs).

En un genre un peu différent, un autre vassal du duc semble s'être bien peu soucié ces années-là des intérêts de son maître : Claude de Cornulier, seigneur de la Touche en Nozay (une seigneurie devenue importante à la suite d'acquêts répétés qui l'arrondirent, au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle) (14). Pour Roch Lezot, qui était à la fin de la guerre le receveur de la baronnie, il fallait s'en méfier :

(12) Mu. Co. L, tome XC, f^o 85, 15 février 1608.

(13) Mu. Co. L, tome XXX, f^o 202, 4 décembre 1596.

(14) E. DE CORNULIER, « Dictionnaire des terres et seigneuries du Comté nantais ». Nantes. 1857.

« Il y a au Conseil de Monsieur le Maréchal (15) un dangereux homme qui est le sieur de la Touche Cornulier, qui a qualité de général et intendant des Finances. Il m'a bien fait voir le peu d'attention qu'il a au service de Monseigneur et à la conservation de sa maison en Châteaubriant ; enfin c'est un homme qui aurait volonté de faire ruiner la place et ville de Châteaubriant, comme il a été si osé que de proposer au Conseil de deçà de la faire démanteler » (16) (à la date de cette lettre, le 1^{er} juillet 1597, Châteaubriant se trouvait en effet revenue aux mains des royalistes).

Le même jour, dans une lettre adressée au duc de Montmorency lui-même, et non pas à son secrétaire Maridat, comme la précédente, Lezot ajoutait des précisions instructives :

« Le sieur de La Touche Cornulier est créature de Monsieur le duc de Mercœur, qui a encore à présent sa mère domestique de Madame la duchesse de Mercœur, et son frère et son beau-frère, présidents à Nantes ; tous les siens y tiennent le premier rang » (17).

Une fois la ville de Châteaubriant reprise par les ligueurs, au cours de ce mois de juillet 1597, et à l'initiative justement du sieur de Cornulier Lucinière, le frère du sieur de la Touche, les accusations portées par Lezot se firent encore plus graves. Peu importe à vrai dire de leur fondement réel. L'essentiel est de voir que Cornulier s'opposait aux efforts de Lezot, qui était alors le principal agent de Montmorency dans la province, et le plus autorisé ; qu'il allait jusqu'à le frapper ; et qu'il avait visiblement d'autres préoccupations que le souci des intérêts du duc de Montmorency.

Il est vrai pourtant que lors de la Ligue, d'autres vassaux de la baronnie s'engagèrent activement dans le parti d'Henri de Navarre, comme Montmorency. Mais, pour beaucoup, l'appartenance protestante suffit sans doute à expliquer cet engagement, comme pour les seigneurs de la Roche-Giffard, de Chamballan (en Rougé), ou de la Garlais (en Derval), ou autres...

Une mention particulière, parmi ces protestants, est à faire de Jean du Fresne de Saint-Gilles, dit le Capitaine de Saint-Gilles, celui qui réussit avec sa petite troupe, en un heureux coup de main, à reprendre la ville de Châteaubriant sur la Courpéan en avril 1597 (18). C'était bien un vassal du

(15) Le Maréchal de Cossé-Brissac, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en Bretagne.

(16) Mu. Co. L, tome XXXIV, f^o 4, 1^{er} juillet 1597.

(17) Ibid., f^o 14, 2 juillet 1597.

(18) Affaire brièvement évoquée in : DOM MORICE, « Mémoires... », tome III, col. 1752 (Journal de Me Jehan Pichart). « lad. surprise fut faite le mercredi 16 dud. mois d'avril (1597), au matin au temps des trèves. L'exécution fut faite, conduite et brassée par le sr de Saint-Gilles, fils du sr de la Thiollaye, de la Religion Prétendue Réformée. Il avait accès, comme aucuns disent, et quelque parentelle ou alliance avec le sr de la Courpéan, ou quel que soit il était bien venu à Châteaubriant... ».

duc, non pas pour ses terres de Saint-Gilles et de la Rouvrais en Saint-Aubin des Châteaux, mais pour son fief de la Malorais en Ruffigné et Saint-Jean de Béré. La lettre qu'il fit immédiatement écrire au duc, au lendemain de sa victoire, débordait de très vives protestations de fidélité, et sa qualité de vassal y était bien fortement soulignée.

Mais, à l'évidence, il s'agissait d'abord pour lui d'obtenir en récompense de son action la charge de capitaine de Châteaubriant, qu'on lui octroya d'ailleurs, fugitivement. Il faut voir en lui un petit noble local qui, comme d'autres, a cru pouvoir trouver, à la faveur des troubles, et à la force de son bras, l'occasion d'asseoir plus solidement sa fortune et celle de sa famille (lesquelles, dans son cas précis, en avaient particulièrement besoin) ; et non pas d'abord un fidèle de Montmorency prêt à risquer pour lui sa vie, dans le seul but de lui reconquérir sa ville et son château.

Les autres petits nobles de la région, qui n'avaient pas la même raison précise que Saint-Gilles de conquérir et de défendre la place, se montraient beaucoup plus tièdes. A la fin de juin 1597, trois mois après la reprise de la ville, Roch Lezot avait fort à faire pour y « retenir force honnêtes gentils-hommes vos sujets » qui refusaient d'y rester plus longtemps, n'ayant pas été payés (19). Il n'y parvint d'ailleurs pas.

La cause est donc entendue : lors de la Ligue était bien apparent le caractère tout à fait formel, sans portée réelle, des antiques relations de vassal à seigneur ; cela doit d'autant moins étonner de le constater dans la baronnie de Châteaubriant que c'était la même chose dans les domaines des Rohan ou des Laval, ou dans le duché de Penthièvre, qui appartenait alors à Mercœur (20), et qu'à la différence de ces trois seigneurs, Montmorency n'avait jamais séjourné en Bretagne et n'avait donc pas pu, par sa présence ou ses libéralités, ranimer d'anciennes fidélités.

Et la fidélité que les vassaux nobles de la baronnie ne manifestaient pas, ne nous étonnons pas de ne pas la trouver chez les simples particuliers de Châteaubriant : quand, dans l'été 1597, les ligueurs reprirent la ville sur les quelques troupes que Saint-Gilles, alors absent à Rennes, y avait laissées, ils eurent le soutien de la population, qui les aida les armes à la main (21).

(19) Mu. Co. L, tome XXXIV, f° 14. 2 juillet 1597.

(20) cf. B. TAYLOR, « La Bretagne et la première révolte de la Ligue », in MSHAB, tome XLIX, 1969, pp. 39-70.

(21) Ce comportement des habitants de la ville soulève bien des questions ; faut-il l'expliquer seulement par les réquisitions et emprunts forcés faits par le sieur de Saint-Gilles ? ou par les liens familiaux (indiscutables) de bien des notables de Châteaubriant avec le milieu des offices nantais ?

De toutes façons, dès avant cette période de troubles, comme ensuite plus encore, la principale préoccupation des vassaux de la baronnie était bien d'empiéter sur les droits de leur seigneur. C'est ce que le président Barrin écrivait dès 1585 à la duchesse :

« Vos vassaux et sujets s'autorisent tellement par la force que si on n'en oppose une plus grande tout n'ira guère bien » (22).

Et il constatait, comme s'il s'agissait là d'une particularité des domaines de Bretagne (et peut-être était-ce le cas ; Barrin en tout cas, qui avait été familier de l'ensemble des affaires du duc, avait des éléments de comparaison) :

« Les sujets de ce pays ne se peuvent maintenir que par la crainte », opinion plus tard confirmée par l'intendant Lezot en mai 1601 :

« Le monde de Châteaubriant est de telle humeur qu'il ne se gouverne que par la rigueur, et faut par nécessité que ceux qui ont pouvoir sur eux soient bien autorisés... Il faut croire que s'il se faisait jamais parti ou révolte, ceux de Châteaubriant seront toujours contre le seigneur et contraires au parti qu'il tiendra. Toutes nos histoires de Bretagne en sont pleines... » (23).

Pensons ce que nous voulons de propos de ce genre, que le contexte de cette lettre de Lezot expliquait en partie ; mais ne les négligeons pas trop vite ; ils peuvent nous rappeler utilement que les tempéraments et les habitudes n'étaient pas alors partout les mêmes, et que les conclusions que l'on peut tirer de la baronnie de Châteaubriant ne pourraient pas être sans autre examen étendues telles quelles à d'autres régions.

Les procès du duc avec ses vassaux, avant comme après la Ligue, étaient très nombreux, ou les bonnes raisons d'en faire. Il est difficile d'en faire un inventaire complet pour cette période, mais les allusions, dans la correspondance envoyée à Paris, sont bien claires, ainsi par exemple en octobre 1597 :

« Il est très nécessaire que Votre Grandeur vienne en cette province afin de frapper de terreur ceux qui effrontément se sont aidés du temps à faire des entreprises contre Votre Grandeur, et des sujets et vassaux qui sont devenus en ce pays vos supérieurs et font perdre la plupart de vos fiefs et juridictions » (24).

(22) Mu. Co. L, tome XXI, f° 327.

(23) Mu. Co. L, tome LIX, f° 192. 15 mai 1601.

(24) Mu. Co. L, tome XXXVI, f° 323. 8 octobre 1597.

Ou encore, en mars 1601 :

« Monseigneur a des présidents, conseillers, argentiers qui sont ses vassaux, qui ont en ce pays plus d'autorité que Monseigneur » (25).

Le refrain désormais, n'allait pas changer jusqu'en 1632, date de la mort du dernier duc de Montmorency, de la part des responsables locaux de la baronnie.

d) Plusieurs vassaux de la baronnie se trouvent pourtant avoir été, incontestablement, de vrais fidèles du duc, et s'être bien considérés comme tels. Toutefois, ces quelques rares cas se rencontraient plus au milieu du siècle qu'à sa fin, et on leur trouve facilement des explications particulières. Ils ne peuvent contredire les conclusions précédentes.

Voici par exemple la famille Legouz. Au milieu du XVI^e siècle, incontestablement, François Legouz, sieur de Gallerne, se considérait comme un fidèle du duc, et il correspondait avec lui. Il avait dû séjourner déjà à Châteaubriant du temps de Jean de Laval (26), mais ne s'était vraiment fixé dans la région, depuis son Anjou natal (27), que du temps d'Anne de Montmorency, et pour mieux le servir. Ce fut pour se rapprocher de lui, en tout cas, qu'il fit vers 1550 construire à neuf, pour y demeurer, son manoir du Boiscountard en Soudan (28). En fait, on voit bien dans ce cas que la fidélité au duc était antérieure à l'établissement dans la région, puisqu'elle l'expliquait : ce gentilhomme ne vint s'intégrer au petit monde de la noblesse de Châteaubriant qu'en raison de ses liens avec Montmorency ; et ces liens ne devaient rien à une qualité de vassal qu'il n'eut d'ailleurs pas, de toutes façons, puisque le Boiscountard ne relevait de Châteaubriant ni en proche ni en arrière fief.

Ses enfants, à la suite de mariages locaux qui les firent s'installer en Saint-Jean de Béré (vers 1580, René Legouz, sieur de Gallerne, habitait à la Baguais), se trouvèrent, eux, sous le fief de Châteaubriant ; mais ils y oublièrent vite le service du duc ; en 1604, ils étaient avec lui en procès à propos de l'étang de Deil, pour avoir entrepris de se l'approprier (29).

(25) Mu. Co. L, tome LVIII, f° 158. Lettre de Roch Lezot à l'intendant général Girard du Thillay. Il faut certainement, dans ses propos, faire la part de l'exagération.

(26) Il est signalé dans les registres paroissiaux de Saint-Jean de Béré dès avant 1542.

(27) Il était appelé Sr de Gallerne, du nom d'une terre située en Anjou, près de Vihiers. (voir Célestin PORT, op. cit.).

(28) Mu. Co. L, tome XXIII, f° 44, date inconnue. « Le bien et honneur que je reçois de vous est si grand que j'ai délibéré de laisser ma maison de Gallerne pour venir en une que je me fais bâtir à 4 lieues de Châteaubriant, afin de m'approcher avec mon petit ménage... ».

(29) Mu. Co. L, tome CI. lettre du 15 octobre 1609, qui évoque l'affaire.

Il est tout à fait vraisemblable que le sieur de Gallerne du milieu du XVI^e siècle, petit noble angevin, peut-être un moment au service de Jean de Laval, avait aussi connu Montmorency à l'armée (homme d'armes dans sa compagnie d'ordonnance ?), et que le lien ainsi établi lui avait dicté ses engagements de fidélité bien plus solidement que la situation géographique de l'un quelconque de ses domaines.

Le cas était assez comparable pour François de Monthoir, sieur du Boisbriant en Saint-Jean de Béré, l'un des rares correspondants du duc, en ces années, qui fût vraiment originaire de la baronnie. Sans doute avait-il lui aussi servi sous ses ordres, puisqu'il put obtenir que son fils Philippe (né en 1549) allât servir comme page en sa maison, à partir de 1563 :

« Le sieur du Boisbriant, que vous connaissez, vous est très affectionné serviteur. Il a un fils qu'il vous a réservé pour faire service, désirant icelui être reçu au nombre de vos pages », écrivait à Montmorency le capitaine de Châteaubriant le 28 novembre 1563 (30).

Ce fils Philippe était encore là vers 1590. Il avait pu tirer de ses rapports anciens avec le feu duc une protection assez forte pour échapper à la justice, à l'occasion d'un meurtre qu'il avait commis dans la ville en 1568 ; une lettre envoyée à la duchesse le 29 août de cette année-là évoquait l'affaire ; c'est une des trop rares lueurs que nous avons sur la vie de la petite noblesse de la baronnie :

« Les enfants d'un gentilhomme nommé Monsieur du Boisbriant, voisin de votre terre de Châteaubriant, ont tué un homme dans la ville... Si le Roi ne leur fait grâce, il sera difficile que la cause (ne tourne) qu'à leur désavantage, le crime étant fort qualifié et accompagné d'autres folies qu'on ne pourrait appeler jeunesses. Auparavant cet homme, j'avais souvent averti le père des plaintes que j'entendais de ses enfants, à ce qu'il eût à les retirer, à tout le moins de vos terres, leur ayant baillé si grande licence qu'il en est tombé. L'un desdits enfants avait eu cet heur d'être nourri en votre maison » (31).

Sauvé par la protection de la duchesse, Philippe de Monthoir put aussi obtenir d'elle, ensuite, la charge de capitaine du château de Derval, qu'il occupait au début des guerres de la Ligue, et dont il écrivit à Paris en 1596 pour y être maintenu :

« Monseigneur, outre que tous mes prédécesseurs ont toujours eu l'honneur de vos commandements, j'ai en particulier été nourri page de feu

(30) Mu. Co. L, tome XIX, f^o 55. 28 novembre 1563. Cette famille de Monthoir avait déjà servi Jean de Laval. On trouve, vers 1510-1515, la signature de Jean de Monthoir au bas de divers actes rédigés au château, in BN ms fr. 18 633.

(31) Mu. Co. L, tome XX, f^o 52. 29 août 1568.

Monseigneur le connétable, occasion que feu Madame m'honora... de la capitainerie du château de votre baronnie de Derval... C'est pourquoi j'ai osé vous supplier de tant m'honorer que pendant ma vie je sois continué en ladite charge, afin d'avoir toujours l'honneur d'être de votre maison » (32), écrivait-il le 1^{er} décembre 1596.

Ne voilà-t-il pas enfin, dans la baronnie, à la veille de la Ligue, le vassal fidèle que nous n'avons pas réussi à trouver jusqu'à présent ? Il est bien certain que dans cette lettre tous les termes du vocabulaire de la fidélité se retrouvent ; et nous y voyons bien l'importance de la connaissance personnelle du duc, du service à lui rendu dans son entourage immédiat, comme fondements de cette fidélité.

On peut quand même remarquer que, pourvu de sa charge par la veuve du connétable Anne, donc avant 1586, le sieur du Boisbriant avait attendu au moins dix ans avant de se manifester. L'issue des guerres civiles était devenue claire, Montmorency et le Roi allaient retrouver toute leur autorité partout en Bretagne, et mieux valait sans plus attendre assurer l'avenir. Est-ce vraiment faire injure à la mémoire de ce gentilhomme que d'imaginer ainsi les choses ? En tout cas faut-il au moins rester prudent en appréciant la force d'un sentiment de fidélité qui attendait pour s'exprimer que le vent eût assez tourné.

On pourrait enfin ranger au nombre des vassaux et fidèles du duc, à la fin du XVI^e siècle, les divers Pierres, sieurs de Bellefontaine. Ils étaient des vassaux pour leur terre de Bellefontaine, en Chazé-sur-Argos (en Anjou, mouvante de la baronnie de Candé) ; et assurément ils étaient des fidèles et les trois capitaines de Châteaubriant qu'ils fournirent entre 1550 et 1650 en disaient bien tels.

Mais il est certain qu'Yvon Pierre, le premier des trois, par qui cette charge entra dans la famille, ne la devait pas, ou bien peu, à la possession de sa terre de Bellefontaine (qui ne lui était d'ailleurs venue que tardivement, par sa femme). Sa qualité de vassal, due à un hasard matrimonial, n'ajoutait pas grand chose aux liens, sûrement plus anciens, qui l'attachaient au duc. Il appartenait d'abord au monde des serviteurs de Montmorency, que nous allons retrouver, plus qu'à celui des vassaux nobles de sa baronnie.

Même en tenant compte de cet Yvon Pierres, nous ne trouvons donc que bien peu de vassaux de Châteaubriant qui ont pu manifester, au XVI^e siècle, des liens particuliers et personnels avec Montmorency.

Leur fidélités' enracinait dans la connaissance qu'ils avaient eue de lui, dans son entourage immédiat, et ne devait pas grand chose à la possession d'un fief sans Châteaubriant.

(32) Mu. Co. L, tome XXX, f^o 186. 1^{er} décembre 1596.

Cette fidélité, ils ne la transmirent à leurs descendants qu'avec difficulté, l'absence du duc en Bretagne n'aidant pas à la maintenir.

Au total, vers 1590 ou 1600, ce n'était vraiment pas sur ses vassaux que Montmorency pouvait appuyer son autorité à Châteaubriant.

2 — Les fidèles

Il y avait pourtant des fidèles véritables qui veillaient en Bretagne aux intérêts du duc. Nous les trouvons en général parmi les hommes pourvus explicitement de la responsabilité de ses affaires, c'est-à-dire parmi ses serviteurs au sens précis du temps, ou du moins parmi les plus importants d'entre eux. Ils n'étaient ses vassaux que par hasard (nous venons d'en voir un exemple), ou par accident.

a) On peut d'abord penser trouver ce genre de fidélité que l'on recherche parmi les officiers de sa baronnie, qui avaient été nommés par lui, avaient reçu de lui des commissions expresses pour exercer la justice en son nom et veiller à ses intérêts.

Ces officiers étaient nombreux : au siège de chacune des justices, il en existait quatre, le sénéchal, l'alloué ou second juge, le procureur fiscal et le greffier, auxquels s'ajoutait un nombre variable de procureurs et de notaires, eux aussi normalement à la nomination du seigneur ; à côté de ces officiers de justice, il y avait aussi, à Châteaubriant et à Oudon seulement, un capitaine du château, avec parfois un lieutenant ; au château de « Villocher » (Ville-au-Chef) en Nozay, il y avait un Singe (concierge) et, jusqu'à la Ligue, tant que le château y demeura debout, un capitaine à Derval. Rajoutons à toutes ces charges celles que comportaient les maîtrises des Eaux et Forêts dont le connétable avait obtenu la création « à l'instar de celle du Roi » à Châteaubriant et à Oudon ; elles comprenaient un maître particulier, un lieutenant, un procureur, un greffier.

En fait, ce n'est pas parmi les officiers des justices que l'on trouvait exprimés de bien vifs sentiments de fidélité. D'abord, tous ces gens ne nous ont guère laissé de témoignages de leurs sentiments, pour cette fin du XVI^e siècle ; ils ne correspondaient pratiquement jamais avec le duc ou avec son conseil (mais c'est déjà en soi une indication) ; et puis ils avaient alors, étant à peu près tous issus du milieu local, encore moins de raisons que la petite noblesse d'avoir fréquenté personnellement Montmorency ou son entourage.

Un attachement particulier à son service ne m'est apparu exprimé assez clairement, dans ce milieu, que par Mathurin Bonnier de la Coquerie, le vieux procureur fiscal de Châteaubriant, que son protestantisme avait obligé à se réfugier à Rennes pendant la Ligue, après avoir exercé son office

dans la baronnie pendant cinquante ans. Là, « tout indispos et courbé de vieillesse » (33), il se lamentait en 1597 de ne plus être capable de poursuivre efficacement le service de son maître ; en raison de son âge, il avait sûrement pu personnellement connaître, lui, Anne de Montmorency, le dernier duc venu à Châteaubriant (pour la dernière fois semble-t-il en 1565), et son fils François (sans doute venu en 1570).

Après la Ligue, en tout cas, on ne retrouve nulle part des sentiments de ce genre dans les lettres devenues plus nombreuses des officiers de la baronnie. Il semble même qu'à Paris on n'en attendait pas : ce qu'on souhaitait trouver en ces gens, c'était simplement l'honnêteté, la discipline, la diligence à exercer leurs charges ; la confiance qu'on leur accordait demeurerait toujours sujette à révision, et ne s'étendait pas au-delà des tâches judiciaires précises qu'ils devaient remplir. La qualité noble de l'un ou de l'autre, exceptionnellement, (comme Claude de la Ferrière, sieur de Gastines, en Issé, qui fut sénéchal vers 1604) n'y changeait pas grand chose.

Les seuls dont les avis étaient recherchés, et qui avaient du poids auprès du Conseil du duc à Paris (ou à Rennes), étaient le capitaine du château, l'intendant (du moins quand il y en eut un, avec ou sans le titre), en plus des secrétaires ou maîtres d'hôtel du duc fréquemment envoyés sur place en longues tournées d'inspection.

b) Le capitaine du château et gouverneur de la ville de Châteaubriant était au XVI^e siècle le premier responsable de la baronnie. C'était un officier du duc, mais à la différence des autres c'était toujours un gentilhomme, et naturellement, car les responsabilités qu'il avait étaient bien, entre autres, militaires : il devait pouvoir mettre la ville en défense, et, à la fin du siècle, l'occasion se présenta de le faire.

C'était surtout un fidèle du duc, provenant du groupe de petits nobles de la région qui avaient pu un moment faire carrière sous ses ordres ou dans son entourage, puis étaient revenus sur leurs terres.

Ainsi en fut-il d'Yvon Pierres, sieur de Bellefontaine, capitaine dans les années 1550-1560. Ainsi en fut-il sans doute de son successeur (?) Courcon. Ainsi en fut-il aussi de René de Juigné, sieur de Laubinais (en la paroisse du Tremblay, en Anjou) qui fut pourvu de la charge en septembre 1568 (34). Il avait été commissaire des guerres.

(33) Mu. Co. L, tome XXXII, f^o 38. 28 février 1597. L'office de procureur fiscal, de tous ceux des justices seigneuriales, était de toutes façons celui qui requérait le plus de fidélité de la part de son titulaire ; car il était chargé, non seulement de poursuivre les affaires des divers justiciables devant les juges, mais aussi de veiller aux intérêts particuliers du seigneur, à la conservation du domaine. Cela expliquait qu'il ait été toujours sous l'Ancien Régime considéré à part des autres officiers de justice. Cf. : André GIFFARD, « Les justices seigneuriales en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles ». Paris. 1903. pp. 75-76 et p. 89.

(34) Mu. Co. L, tome XX, f^o 74. 9 septembre 1568.

Avant eux, cela avait dû être le cas pour René du Cambout, capitaine de cinquante hommes d'armes, dont on trouve signalé qu'il avait la garde du château (35), à une date imprécise (mais sans doute vers 1544-1550, puisqu'à ces deux dates il eut des enfants baptisés en Saint-Jean de Béré).

Le capitaine du château n'était pas du tout nécessairement un vassal de la baronnie : ni du Cambout, ni Courcon ne l'étaient ; et les sieurs de Bellefontaine et de Laubinais, vassaux angevins tous deux, ne devaient certainement pas à cette qualité la confiance qu'on leur accordait. Nous en avons parlé.

D'autres petits nobles de la région, sans charge ni commission précise, mais qui devaient beaucoup leur ressembler par ailleurs, venaient à l'occasion prolonger à leurs côtés, à Châteaubriant, un service qu'ils avaient dû comme eux commencer auprès du duc. Nous avons vu ces gens évoqués lors de la tentative du prince de la Roche-sur-Yon sur le château ; parmi eux apparaissait en ces années Amaury Privé, sieur de la Lyardière (paroisse de la Previère, en Anjou, non loin de Pouancé), souvent actif à Châteaubriant, et au moins jusqu'en 1571 — date où il avait quand même un titre qui justifiait cette activité : il était alors « procureur spécial » de la duchesse pour bailler à ferme les terres de la baronnie, au même titre que le capitaine de l'époque.

Des liens de parenté pouvaient unir entre eux ces fidèles, renforçant la solidité du groupe : Amaury Privé était cousin de Courcon, comme René de Juigné l'était d'Yvon Pierres. Occasion supplémentaire pour nous de sentir l'importance de ces liens dans le choix des attitudes et des carrières (de la même façon, plus tard, pendant la Ligue, ce fut de ses parents et voisins que le capitaine de Saint-Gilles, dont nous avons parlé, peupla la petite troupe avec laquelle il reprit Châteaubriant).

Ce devait être pour le duc une façon de récompenser particulièrement l'un de ces serviteurs déjà éprouvés que de lui confier la charge de capitaine du château ; c'était une fonction honorable, assez bien rémunérée, et qui laissait à son titulaire la possibilité de demeurer parfois chez lui, puisqu'il était habituellement de la région.

Mais la charge de capitaine n'était pas une vaine sinécure ; elle comportait de vastes responsabilités certainement absorbantes : le rôle militaire toujours possible (même si, en temps normal, il n'y avait pas de garnison entretenue au château), s'accompagnait de la surveillance précise des autres officiers et des fermiers ; c'était en sa présence, par exemple, que le fermier devait procéder deux fois au cours de son bail (et non plus souvent) à la vidange des étangs dont il avait l'exploitation, en en rompant

(35) Mu. Co. L, tome XXIII, f° 192. 19 décembre, année inconnue.

les chaussées : le capitaine veillait à la préservation et au bon entretien du domaine de son maître, et pas seulement de son château (36) ; il pouvait aussi, de sa propre autorité, destituer des officiers et en nommer d'autres de son choix, ce que nous voyons au moins faire Charles Pierres dans les années 1580 (37) — mais peut-être s'agissait-il là d'un abus de sa part — ; c'était aussi le capitaine que l'on pourvoyait systématiquement de la charge très importante de maître des Eaux et Forêts.

Charles Pierres, le capitaine des années précédant la Ligue, se faisait aussi alors appeler intendant du duc, ce qui peut donner une idée de l'étendue de ses attributions de surveillance du domaine, et du flou de leurs limites (38).

L'importance réelle de cet office devait bien s'affaiblir au XVII^e siècle.

En effet, avec justement ce Charles Pierres, il était passé aux mains d'un homme qui, semble-t-il, ne connaissait pas Montmorency, et ne l'avait pas servi dans son entourage proche (si cela avait été le cas, on n'aurait pas manqué, ici ou là, de le rappeler) ; à un homme qui le devait sans doute surtout à ce que son père (?) Yvon Pierres l'avait eu avant lui ; Anne Pierres en 1626 le reprit lui aussi comme un bien familial, tout en l'achetant d'ailleurs (en « payant une finance » au duc) : la vénalité des offices avait fini par atteindre cette charge elle-même.

Cela ne voulait pas nécessairement dire que les capitaines désormais ne ressentiaient plus qu'indifférence à l'égard du duc ; la fidélité aussi était un héritage familial ; Philippe de Monthoir, nous l'avons vu plus haut, le disait à propos de lui-même ; et on en jugeait ainsi à Paris. Un exemple le fait sentir : quand en 1627, on se décida enfin à vouloir démêler les querelles de personnes, souvent très rudes, qui empoisonnaient depuis longtemps les relations entre les officiers de Châteaubriant, ce fut le capitaine Anne Pierres, et lui seul, qui fut convoqué, et il le fut devant le duc lui-même (39), comme si l'autorité de son Conseil parisien ne pouvait s'exercer à son égard ; le lien qui l'unissait à son maître conservait un caractère personnel ; et sa parole l'emportait toujours sur celle des autres, à qui on se contenta ensuite d'écrire qu'ils ne tinssent tranquilles à l'avenir. Un reste de considération particulière demeurait donc attaché, par le duc, à la personne du capitaine.

(36) Arch. dép. L.-A., 1 J 138. Baux de la baronnie de 1570-1571.

(37) Mu. Co. L, tome XXIII, f^o 176. s.d.

(38) Ibid. Lettre de Laubier, procureur à Candé, certainement après 1586.

(39) Mu. Co. L, tome CXII, f^o 174, mars 1628.

Il est quand même certain qu'il ne pouvait plus éprouver pour Montmorency des sentiments de la même force que ceux qui, avant lui, l'avaient connu de plus près ; son activité devait s'en ressentir. On peut le penser en remarquant que le président Barrin, en 1585, jugeait nécessaire de demander que l'on ordonnât au capitaine Charles Pierres de « tenir la main à la contrainte des châtelains un peu plus vivement » (40).

Par la suite, les indices d'un laisser-aller coupable du capitaine devinrent plus manifestes : à l'égard de ce même Charles Pierres, rentré en fonctions après la ligue, Roch Lezot était en mai 1601 particulièrement sévère (d'autant plus d'ailleurs qu'il cherchait alors à obtenir pour lui-même cette charge de capitaine) :

« Vous m'écrivez qu'il n'est raisonnable d'en déposséder le sieur de Bellefontaine, bien qu'il soit serviteur inutile, sans cause. Sur quoi je vous réponds que Monseigneur a bonne et juste cause de le déposséder, premièrement pour avoir ruiné ses forêts, vendu du bois et mis l'argent en sa bourse sans en avoir tenu compte à Monsieur Payen et à Monsieur du Plessis (41) qui sont venus en Bretagne. Au commencement de la guerre, il fut l'auteur de la ruine du château, de quoi son père mourut de regret... Il fit voler les plus fidèles serviteurs et vassaux de Monseigneur... depuis la paix ledit sieur de Bellefontaine et ses serviteurs m'ont volé, moi étant en la maison de Monseigneur... Il ne fait aucune résidence au château il n'y tient que des valets... » (42).

Preuve de cette insuffisance, et de cette infidélité du capitaine, on dut finalement le destituer en 1603 ; et preuve de l'absence dans la région, désormais, de fidèle du duc utilisable pour le remplacer, on dut nommer en cette charge un gentilhomme totalement étranger à la Bretagne : Georges de la Neufville, qui était un cousin lointain de Montmorency, et qui en aurait porté le nom (comme le firent par la suite ses descendants) s'il n'avait été un bâtard (il était bâtard légitimé de Georges de Montmorency, seigneur d'Aumont et de la Neufville) (43). Lui, en tout cas, était un fidèle

(40) Mu. Co. L, tome XXI, f° 327. 13 mars 1585. « Châtelain » doit s'entendre ici comme receveur. Il s'agissait des fermiers particuliers des différentes terres de la baronnie.

(41) C'étaient là deux envoyés du duc, pris parmi ses secrétaires et maîtres d'hôtel, comme il en venait périodiquement en ses domaines de Bretagne passer quelques semaines ou quelques mois ; il s'y occupaient des affaires importantes, comme de bailler les fermes de recevoir les aveux des vassaux nobles, de faire avancer les procès à Rennes, Nantes ou Angers, ou de tenter de régler les conflits locaux. Jean de Mazancourt, seigneur du Plessis Vivier, l'un des deux cités ici, fut au service de Montmorency au moins de 1583 à 1609 ; il portait le titre d'intendant du connétable.

(42) Mu. Co. L, tome LIX, f° 192. 15 mai 1601.

(43) Père ANSELME, tome 3, p. 581.

sûr, connu et éprouvé ; on rappelait de lui, en 1646, qu'« il avait été avoué pour parent par tous ceux de la maison de Montmorency, et élevé en cette qualité auprès de Monsieur le connétable de Montmorency » (44).

Qu'Anne Pierres ait succédé par la suite à Georges de la Neufville comme capitaine de Châteaubriant ne signifie pas qu'il jouissait d'une grande confiance du duc et de son Conseil, ni qu'il leur paraissait d'une fidélité plus sûre ou d'un dévouement plus grand que son père. Cela pouvait signifier seulement qu'on ne pouvait trouver personne d'autre pour cet emploi ; et surtout que la présence à Châteaubriant, à partir de 1626, de Louis Chotard, qui y faisait fonction d'intendant, permettait de mieux s'accommoder des qualités médiocres du titulaire de la charge de capitaine.

En 1632, en tout cas, ce Chotard décrivait Anne Pierres bien peu élogieusement :

« Il est pour sa personne assez intelligent, mais de peu de conduite, incommode en ses biens et à cause de ce un peu âpre à son profit ; et quoiqu'il en soit mal d'ordinaire avec l'alloué qui est lieutenant aux Eaux et Forêts, et aussi avec le procureur fiscal, néanmoins il sont tous trois d'accord quand il faut faire quelque vente notable de bois de haute futaie » (45).

Par ces lignes, extraites d'un rapport, où se trouvaient jugés tous les officiers de Châteaubriant, on voit bien que rien ne distinguait plus, pour l'essentiel, le capitaine des autres : comme tous, il était l'objet de critiques sérieuses, et surtout, ce n'était plus sur lui que le prince, ou son conseil (il s'agissait alors du prince de Condé, héritier du dernier Montmorency) s'appuyait pour s'informer sur le fonctionnement de la baronnie, mais sur un homme de confiance nouveau, qui n'était d'ailleurs ni un gentilhomme, ni un familier du prince.

Ainsi ces capitaines, fidèles étroitement liés au duc à l'origine, le devinrent de moins en moins avec le temps ; et la confiance qu'on leur accordait, les responsabilités dont on les chargeait, diminuèrent d'autant.

Ainsi s'affaiblissaient les liens entre le duc et ses fidèles locaux.

Une nuance, mais une nuance seulement, serait à apporter à cela, et que les circonstances des lendemains immédiats de la Ligue expliquent :

A ce moment, mais assez brièvement, Montmorency se trouva remplir les conditions nécessaires pour susciter, dans une nouvelle génération de gentilshommes, de nouvelles vocations de fidèles prêts à le servir : il était redevenu un personnage considérable dans l'État, aux côtés du Roi qui

(44) Ibid.

(45) Arch. dép. L.-A. E 1333.

semble pendant quelques années lui avoir fait réellement confiance (46) ; il s'était de plus éloigné du Languedoc, d'abord pour combattre (un peu partout), puis pour demeurer chez lui à Paris, à Chantilly... ; et peut-être même eut-il l'idée de s'occuper d'un peu plus près de ses domaines bretons, dont la possession effective venait enfin de lui être rendue (47).

On peut du moins interpréter ainsi, sans trop solliciter les faits, que les candidats à la charge de capitaine de Châteaubriant se bousculaient : de 1598 à 1601, du Fresne de Saint-Gilles, Courcon (fils d'un précédent titulaire de la charge) et Charles Pierres cherchèrent tous à l'obtenir et l'obtinrent d'ailleurs tous les trois passagèrement l'un après l'autre, non sans belles querelles entre eux.

On peut aussi interpréter ainsi l'entrée au service du duc, en sa maison, du capitaine du Goust, ou du Goust de Montauban. A part Pierre Forestier, d'Oudon, qui fut secrétaire de Madeleine de Savoie (au moins depuis 1580), puis « intendant de la maison » de Montmorency jusque vers 1610, ce sieur du Goust fut bien le seul breton que l'on pouvait trouver dans l'entourage du duc à Paris ; mais ce fut pour lui très peu durable.

C'était un gentilhomme de la région de Savenay (donc, pas un vassal ; mais ne nous en étonnons plus), un capitaine royaliste, protestant, qui avait réussi en 1589 à s'emparer, sur les ligueurs, du château de Blain, l'avait perdu deux ans plus tard, et avait alors pendant sept ans connu les prisons de Mercœur à Nantes (48).

La victoire d'Henri IV, en 1598, ne le dispensait pas de payer la lourde rançon qu'il avait été bien incapable jusque là de rassembler (49) ; et pourtant le voici dès le mois de janvier 1599 au service de Montmorency, muni d'une commission de lui pour aller inspecter sa baronnie de Châteaubriant, et y rechercher à qui l'affermir. Le duc aurait-il payé à sa place ? Du Goust fut en tout cas pendant quelques temps un de ces gentilshommes de l'entourage proche et peu avare de protestations de fidélités : « Au premier de vos commandements, je porterai ma tête aux pieds de votre Grandeur,

(46) C'est du moins l'impression qui ressort de la lecture des lettres d'Henri IV à Montmorency, durant les années de la Ligue, et celles qui suivirent immédiatement, telles qu'elle furent publiées au siècle dernier par Berger de Xivrey.

(47) Ce n'est qu'une impression assez ténue ; à Châteaubriant en tout cas (comme à Chantilly), Montmorency entreprit à ce moment une vaste œuvre de remise en ordre générale des titres du Trésor, et il la confia au Père du Paz.

(48) OGÉE, « Dictionnaire de Bretagne », art. Blain et : Chanoine MOREAU, « Les Guerres de la Ligue en Bretagne » (Saint-Brieuc, 1857).

(49) DOM MORICE, « Mémoires », tome III, col. 1663. Le titre 18 de l'édit du Roi pour la réduction du duc de Mercœur, fait à Angers le 20 mars 1598, modérait à 4000 écus la rançon du sieur du Goust, à payer dans six mois et autorisait son élargissement en payant caution.

pour en ordonner ainsi qu'il vous plaira » (50) écrit-il le 24 février 1599, en cherchant à se défendre des accusations de brutalité qu'un peu tous, à Châteaubriant, portaient déjà contre lui.

Cet exemple, d'une carrière tentée alors auprès du duc par un gentilhomme breton, demeure unique ; il ne peut contredire l'impression générale ; d'ailleurs, cette carrière fut brève, tout comme les circonstances exceptionnelles qui l'avaient permise ; les guerres ne firent pas apparaître un nouveau groupe de serviteurs dévoués dans ce milieu ; elles ne permirent pas de trouver un établissement durable à ces quelques gentilshommes qui l'avaient un moment espéré, Saint-Gilles à Châteaubriant, Villemore à Oudon (51), du Goust auprès du duc ; leur ardeur intéressée à le servir était sans doute accompagnée de trop peu d'autres qualités utiles, et n'avait d'ailleurs pas pu être jusque là très sérieusement éprouvée ; leur brutalité les écarta des responsabilités.

A Châteaubriant, vers 1600, l'heure des petits nobles militaires était bien passée, même si les Pierres devaient jusque vers 1650 se succéder encore en une charge de capitaine bien dévalorisée.

c) A côté d'eux, s'affirmèrent d'autres personnages comme les hommes de confiance les plus sûrs du duc en ses domaines de Bretagne : ce furent les intendants (donnons-leur ce titre avec grande précaution, car ils ne le portèrent qu'assez tardivement, de façon discontinue et variable ; le flou des dénominations qu'ils reçurent reflétait l'élasticité de leurs attributions, selon le poids de chacun), « chargés des affaires de Monseigneur en ses terres de Bretagne et Anjou ».

L'apparition de tels personnages était inévitable : si les sentiments de fidélité, très douteux chez les vassaux, bien affaiblis chez les officiers de justice, venaient à devenir même suspects (malgré les apparences que l'on pouvait vouloir sauver) chez le capitaine du château, il fallait bien trouver ailleurs un responsable sûr qui sût aller à la fidélité des compétences en matières juridique et comptable, pour suivre les procès à Rennes ou Nantes, ou l'action des juges de Châteaubriant, et pour surveiller la recette des deniers de la baronnie ; qui fût capable d'apprécier la valeur des officiers, indiquer lesquels remplacer, à l'occasion, et par qui.

(50) Mu. Co. L, tome XLVI, f° 208. 24 février 1599.

(51) Mu. Co. L, tome XXXIX, f° 265 et f° 346. 3 et 12 mars 1598. Villemore prit Oudon sur les ligueurs, et, comme Saint-Gilles à Châteaubriant, en demanda au duc la capitainerie pour sa récompense. Montmorency y consentit, et la lui fit octroyer par Henri IV, lorsque celui-ci, sur sa route d'Angers à Nantes, au printemps 1598, passa par Oudon (le connétable était alors à Amiens) ; Henri IV, en en parlant, l'appelle le sieur de la Villemorel, et le présente comme un gentilhomme du voisinage, mais je n'ai pu moi-même l'identifier.

On comprend encore mieux la nécessité de tels personnages si l'on garde encore une fois en mémoire la très longue absence du duc en Bretagne ; il ne vint pas une seule fois entre 1570 et 1615 ; il ne revint ensuite, très brièvement, qu'en 1626 ; si l'on considère aussi que durant toute cette période les successeurs du connétable Anne de Montmorency furent le plus souvent bien loin d'avoir auprès du Roi le même crédit que lui. Les affaires de la baronnie ne pouvaient décidément plus aller toutes seules — si du moins elles l'avaient jamais pu.

Ce fut en fait dès avant la mort d'Anne de Montmorency qu'on envoya sur place, en Bretagne, Jacques Barrin, sieur des Rouillères. C'était sans doute l'un de ses secrétaires ; en tout cas, il était issu de son entourage, et avait grandi à son service à l'ombre de son oncle Toussaint Barrin, sieur de Vincelles, tout comme deux de ses frères, Anne et Pierre, qui furent archers dans la compagnie du connétable (52).

La protection de cet oncle dut compter dans la carrière que mena notre Jacques Barrin, tout autant ou plus que ses probables mérites personnels. Toussaint Barrin en tout cas était un homme bien placé : il avait été officier dans la compagnie du connétable, puis, devenu prêtre, avait été, pourvu de divers bénéfices (abbé de Saint-Romain de Blaie, chanoine de la Sainte-Chapelle, — et aussi titulaire du prieuré Saint-Michel de Châteaubriant...), et surtout était devenu le confesseur de Madeleine de Savoie. Il présida un moment le Conseil du duc, dans les affaires duquel il ne cessait de jouer un rôle. On le vit passer à Châteaubriant comme tant d'autres serviteurs parisiens du duc — dont aussi Jacques Barrin son neveu, futur homme de confiance en Bretagne, qui passa par la baronnie en septembre-octobre 1563, accompagnant l'intendant général d'Alesso de Lezeau.

Ce Jacques Barrin, secrétaire du duc, appelé aussi une fois « solliciteur » (en une lettre de 1562), devint en 1564 conseiller et en 1571, président au parlement de Bretagne, en même temps que président à la Chambre des Comptes en 1573. La tentation est forte de penser que ce fut Montmorency qui lui acheta ces charges, car on ne voit pas avec quels deniers propres il aurait pu lui-même le faire ; mais aussi parce qu'on connaît, en Languedoc (53), d'autres cas de ce genre, dans lesquels l'achat d'offices dans une cour royale, par le duc, pour l'un de ses plus fidèles serviteurs, est bien attesté : chacun y trouvait son compte :

(52) CHAIX D'ESTANGES, « Dictionnaire des familles anciennes et notables... ».

(53) Mark GREENGRASS, « Noble affinities in Early Modern France : the case of Henri I de Montmorency, Constable of France », in : *European History Quarterly*, vol. 16, 1986, pp. 275-311. Claude de Saint-Félix, sieur de Varennes, obtint en 1570 son office de Procureur général au Parlement de Toulouse grâce à Montmorency, qui l'aida aussi, au lendemain de la Ligue, à acquérir pour 6000 écus un office de Président. Joan DAVIES (« Family Service and family

— le duc, qui plaçait l'un des siens dans une cour où l'on avait fréquemment à connaître de ses affaires ; qui lui donnait aussi, par ce moyen, plus d'autorité dans la province ; qui, peut-être aussi, pouvait espérer par lui mieux y développer sa clientèle ;

— l'intéressé, qui se trouvait récompensé par un bel office d'une longue fidélité ; et il est certain que, dès cette fin du XVI^e siècle, la poursuite au service du Roi d'une carrière commencée exclusivement à celui d'un Grand était un espoir répandu chez des jeunes gens pleins d'ambitions et de compétences (ainsi que peut-être l'était Barrin), étant entendu toutefois que les liens noués au service du duc devaient ensuite quand même subsister ; les deux carrières — au service du duc, et au service du roi — ne devaient pas être incompatibles.

Barrin, titulaires d'offices importants à Rennes et à Nantes, était certainement devenu un personnage considérable. Mais la mesure et l'étendue exactes de son rôle dans l'administration de la baronnie ne peuvent que se deviner : il ne pouvait y surveiller sérieusement la marche quotidienne des affaires, lui qui demeurait à Rennes ou à Nantes, et dont même encore en 1573, on se trouvait signaler qu'il habitait Paris. En 1585, il se plaignait lui-même de l'absence, à Châteaubriant, d'un homme compétent, et surtout influent (c'est-à-dire d'un gentilhomme) qui pût en imposer aux divers vassaux du duc (54). Sa présence dans la baronnie ne devait (et ne pouvait) qu'être épisodique, lors de circonstances importantes, comme l'ouverture du Trésor (contenant les titres), l'affermage des terres...

strategies : the Household of Henri, Duc de Montmorency, circa 1590-1610 » in : *Bulletin of the Society for the Renaissance Studies*, III (1), 1985), cite ce mot de Montmorency à son médecin Raubin, qui souhaitait obtenir l'évêché de Montpellier : « L'honneur des grands seigneurs, c'est d'avoir des créatures aux charges importantes ». Ce dernier article fait toutefois remarquer que, lorsque des secrétaires de Montmorency acquéraient des offices, ils se retrouvaient plus volontiers (faute, habituellement, de compétences juridiques), comme contrôleurs, commissaires des guerres, ou trésoriers de France. La plupart en effet, entrés très jeunes au service du duc, n'avaient pas poursuivi bien longtemps leurs études ; leurs compétences, ils les avaient acquises sur le tas, dans la maison de Montmorency, auprès de ses autres serviteurs (qui étaient d'ailleurs souvent leurs parents, comme dans le cas de Barrin, justement).

Barrin, en tout cas, n'aurait guère eu effectivement de formation juridique sérieuse lorsqu'il entra au Parlement de Bretagne, si du moins l'on en croit les ennemis qu'il s'y fit, et qui, vingt-cinq ans plus tard, publièrent contre lui un pamphlet en forme de dialogue (« Dialogue de M. Adrien Jacquolot, Conseiller en la Cour de Parlement de Bretagne... » BN ms. fr. 22331, f^o 343 et sq) :

— « Comment fut-il reçu conseiller ?

— Il apporta lettres de faveur de M. de Montmorency et autres Grands, et amena d'honnêtes hommes pour les présenter, disant être venus exprès.

— Je le crois bien, car autrement il n'eût été reçu. Il ne savait rien.

— J'ai mémoire de cela. L'autorité de cette maison de Montmorency était grande... ».

(54) Mu. Co. L, tome XXI, f^o 327 et 328. 13 et 15 mars 1585.

Pour le reste, il vérifiait et approuvait les comptes des receveurs avant leur reddition, et devait présider le conseil du duc à Rennes (c'est-à-dire le groupe des hommes de loi chargés de ses affaires bretonnes).

L'importance de ce personnage se mesure aussi aux acquisitions qu'il fit dans la région. On aimerait bien savoir quelle fut l'origine exacte de la fortune qui les lui permit : le service qu'il faisait au duc lui assurait des gages de 1000 livres par an (55), soit deux fois plus que le capitaine de Château-briant (en y comprenant, pour ce dernier, les gages de son office de maître des Eaux et Forêts) ; mais ces 500 livres ne suffirent pas à sauver les Pierres de la déconfiture familiale ; les 1000 livres de Barin pouvaient-elles vraiment réussir à le rendre riche ? Les gages de président dans les deux cours souveraines de la Province pesaient-elles lourd à ce point ? Certains exemples d'autres titulaires de telles charges n'inclinent pas à le penser.

Certes, Barrin réussit en 1573 un heureux mariage, avec Jeanne Ruiz, fille d'André Ruiz, un marchand espagnol établi à Nantes et naturalisé depuis 1557 (56). La dot de sa femme, 10 000 livres, avait alors servi à acheter à la fois :

- la seigneurie de la Galissonnière, en Saint-Jean de Béré, pour 4146 livres
- les fiefs de la Chauvelière et de la Rivière, en Erbray, et de la Rivière en Haut-Bois, en Saint-Julien de Vouvantes, pour 3000 livres
- et la maison de la Haie, en Derval (et sur Montmorency lui-même, celle-là) ;

Mais il put aussi, par la suite, en 1582, acheter la châtellenie du Boisgeffroy, en Saint-Médard-sur-Ille.

La fortune de ses beaux-parents y était-elle encore pour quelque chose ? ou le service de Montmorency permettait-il quelques profits supplémentaires ? On voit assez mal comment, en tout cas (57).

Incontestablement, le président Barrin demeura jusqu'à a mort, en 1593, un fidèle du duc, investi de toute sa confiance, et de la responsabilité

(55) Arch. dép. I-et-V. 23 J 254.

(56) Ibid.

(57) Mais lors de la Ligue, les ennemis de Barrin voyaient très bien, eux, et le disaient. Ils accusaient Barrin d'un nombre considérable de graves malhonnêtetés, et ils les décrivaient avec assez de précisions. Mais jusqu'où les suivre dans leurs accusations ? (« Dialogue de M. Adrien Jacquelot déjà cité BN ms. fr. 22331). En tout cas, ils attribuaient à Barrin une grosse fortune :

— « Je crois que Barrin a de gros deniers en bourse.

— Je pense qu'il peut avoir 50 000 écus pour le moins... Il est grand usurier... » (ceci donc sans compter sa fortune foncière).

de ses affaires en Bretagne au-dessus de tous les autres serviteurs locaux. Et le caractère familial de cette fidélité — un des traits de l'époque, nous l'avons déjà dit — se voit à ce que ses enfants après lui ne l'oublièrent pas — d'autant plus qu'ils conservèrent un parent dans l'entourage proche de Montmorency, à Paris, jusque vers la fin du règne de Henri IV. En septembre 1597, le second fils du président Barrin partait auprès du duc « pour recevoir ses commandements sur la profession des armes qu'il désire faire » en se recommandant de son père et de son oncle, mais aussi avec une lettre d'introduction du président Fouquet son beau-frère (58), preuve que la transmission du service du duc s'était déjà faite, à Rennes, jusqu'à un certain point du moins, du président Barrin à son gendre Fouquet.

Jusque dans les années 1660, en tout cas, des Barrin devaient lier leur sort à celui de la baronnie (entre temps passée aux Condé) ; l'abbé Barrin, petit-fils de notre Jacques Barrin, fut alors un moment capitaine de Châteaubriant.

d) Il n'y eut pourtant pas de véritable successeur au président Barrin. Son gendre, ses enfants, n'appartinrent plus, après lui, dans les offices qu'ils occupaient au parlement, ou à la Chambre des Comptes, qu'à un cercle plus éloigné de la clientèle (au sens large) du duc.

Le responsable le mieux autorisé et le plus actif de la baronnie fut alors un personnage moins important, Roch Lezot, sieur de Vaurozé (que nous avons déjà plusieurs fois cité). Il provenait du milieu rennais, il n'avait pas reçu comme une tradition familiale ou comme une partie de son éducation un sentiment de fidélité à Montmorency, et il n'inspira jamais au Conseil du duc la même confiance que Barrin, dont il semble pourtant bien avoir fermement et longtemps espéré pouvoir renouveler la carrière.

De 1592 (au plus tard) à 1609, Lezot joua en fait le rôle d'un intendant du duc de Montmorency en ses terres de Bretagne et Anjou.

Son passage en ces fonctions présente pour nous l'avantage de pouvoir être observé assez complètement, car il coïncide avec les années pour lesquelles la correspondance reçue alors par le duc est la mieux conservée.

Mais il est aussi intéressant à d'autres égards :

Il nous montre comment, en ces années, on pouvait espérer bâtir sa carrière au service d'un Grand, à condition de ne pas chercher à ménager sa peine.

Roch Lezot était d'une famille originaire de Messac, sans doute, mais déjà fixée à Rennes, où un notaire de ce nom apparaît dès 1551-1554, et où

(58) Mu. Co. L, tome XXXVI, f° 24. 3 septembre 1597.

son père en 1575 avait acquis un office de contrôleur en la Chancellerie de Bretagne ; Roch lui-même en fit autant en 1589, à vingt-deux ans ; et, dès 1592, moment de la prise de Châteaubriant par les ligueurs, il se trouvait au service du duc, d'une façon précise qui m'échappe (choisi par Barrin pour être son avocat ou procureur à Rennes ?). François Rogier, procureur général au Parlement, en écrivait très élogieusement à Montmorency :

« Monsieur Lezot s'est comporté en cette affaire ainsi qu'il devait, tellement qu'aucuns mal affectionnés au service du Roi et au vôtre ont pris de là sujet de lui mal vouloir » (59).

Et même : « Le sieur Lezot, impatient de cette surprise, se serait déjà (efforcé) au péril de sa vie de reprendre la place » (60).

En mars 1596, il obtint le titre et les fonctions de receveur général de toutes les terres de Bretagne et d'Anjou, ce qui n'allait pas être pour lui une mince tâche, étant donné les troubles en cours. Pour cela, la caution à verser, 20 000 livres, était considérable, et le père, Gilles Lezot, dut aider avec ses relations à la rassembler (61). Le même mois, Lezot obtint une procuration pour rechercher les abus commis dans la baronnie depuis vingt ou trente ans ; belle marque de confiance.

Dès ce moment, il déploya en ses fonctions une activité considérable, toujours sur les routes à travers la baronnie, jusqu'à Oudon et Champtoceaux, et jusqu'à Nantes, où il fallait obtenir la bienveillance de Mercœur pour poursuivre les fermiers et receveurs particuliers défaillants. Malgré ses nombreuses relations dans les milieux royalistes rennais, il réussit longtemps à se faire bien recevoir de ce Mercœur, comme si la qualité de son maître en faisait un personnage à l'écart des partis qui s'affrontaient, et aussi parce que Mercœur attendait de lui qu'il décidât Montmorency à lui vendre ses terres d'Oudon et Champtoceaux. Lezot usa de diplomatie et dut lui donner longtemps de faux espoirs sur ce dernier point, comme sur les intentions du duc en général ; à côté, il ne cessait pas de renseigner son maître sur la situation militaire dans la région (même en lettres chiffrées !), et d'échafauder des tentatives de reprise de Châteaubriant. La reprise de Châteaubriant, en avril 1597, tentée et réussie en dépit de la trêve qui avait alors cours, fut bien combinée par lui seul, qui sut recruter pour cela du Fresne de Saint-Gilles. La place une fois reperdue, trois mois plus tard, il se mit immédiatement à penser à de nouvelles actions possibles.

Son activité ne cessa pas à la paix de 1598 ; il parcourait toujours la baronnie en tous sens (alors qu'il avait laissé sa famille à Rennes, rue

(59) Mu. Co. L, tome XXIV, f° 23. 22 juillet 1592.

(60) Ibid.

Saint-Georges), il en rendait compte à Paris, soit en y allant, soit, de sa petite écriture régulière, en de longues lettres à la fois précises, et impitoyables dès qu'il s'agissait de juger tel ou tel des autres serviteurs du duc :

« Ils sont autant dignes de cette charge, sans comparaison, que je suis d'être chancelier de France » dit-il par exemple en avril 1601 des fermiers généraux conseil.

Il n'eut pas la dent moins dure, après sa disgrâce de 1609, contre Montmorency lui-même.

On retrouve là le profil des autres secrétaires du duc (ce fut là longtemps le seul titre de Lezot), dont la correspondance existe par ailleurs et qui, nous l'avons dit, pouvaient être envoyés en longues tournées d'inspection à travers ses domaines, avec le même sens du service du maître et des exigences qu'il comportait.

Dans le cas de Lezot, on remarque quand même en plus un désir manifeste, en ses lettres, de faire valoir ses peines et ses mérites, qui trahit l'incertitude où il resta toujours de sa faveur auprès du maître ; une insistance bien vive, et un peu naïve, sur la qualité exceptionnelle du service qu'il rendait :

« Croyez que si l'on se sert de moi, dans 200 ans, les affaires seront en bon état moyennant la grâce de Dieu » (62).

Quant aux haines qu'il rencontrait, bien vives, elles n'étaient dues, bien sûr, qu'à « la malice des méchants et mauvais serviteurs » du duc.

Le passage de Roch Lezot dans la baronnie nous montre aussi (et c'est son second intérêt) comment, en ces années, en choisissant faute de mieux cet homme, qu'il connaissait sans doute peu, pour veiller sur ses affaires, Montmorency ne se donna pas les moyens de faire parfaitement respecter ses droits et ses intérêts dans la baronnie.

— D'abord parce que Roch Lezot n'était qu'un parvenu récent, dont l'autorité se faisait mal accepter à Châteaubriant. Les conflits furent extrêmement vifs entre lui et bon nombre des officiers du lieu, et surtout avec le capitaine, évidemment ; le capitaine de Saint-Gilles tenta très sérieusement de la faire assassiner ; les dénonciations contre lui affluèrent longtemps à Paris, au point de la faire révoquer, une première fois (pour un an) en 1600, et une deuxième, définitive celle-là, en 1609.

(61) Arch. nat. minutier. Etude VIII. 412. f° 186-188.

(62) Mu. Co. L, tome LIX, f° 192. 15 mai 1601.

— Ensuite parce qu'à la différence de Barrin (qui lui aussi avait connu une sorte de carrière de parvenu et en avait retiré bien des haines) (63), Roch Lezot n'avait pour lui ni le poids d'offices importants à Rennes ou Nantes, ni la confiance sans réserves du duc ou de son Conseil. On préférerait à l'occasion se reposer sur Christophe Fouquet, le gendre de Barrin, plutôt que sur Lezot, ainsi pour surveiller l'ouverture du Trésor de Châteaubriant. Il était le principal responsable des affaires du duc dans la province, comme Barrin avant lui, mais sans en avoir la haute surveillance, et en y ajoutant des tâches de contrôle quotidien dont ne se chargeait pas, sans doute, son prédécesseur.

Ainsi, pendant dix ans, le premier serviteur de Montmorency en Bretagne fut un homme à la fois contesté sur place, et qu'à Paris, ou à Rennes même, on était souvent prêt à soupçonner :

Est-ce à dire qu'il méritait tout cela ? On peut faire à ce propos trois remarques :

— la première : qu'il ne faut pas prendre pour argent comptant les accusations de malhonnêteté, si vigoureuses soient-elles ; les propos de ce genre semblent bien avoir été le travers le plus habituel de tous les correspondants bretons (et autres ?) du duc, Lezot y compris ; leur accumulation, qui ébranle au premier abord, atteint vite l'in vraisemblance.

— la deuxième : qu'on voit mal que Roch Lezot ait pu prendre le risque de ne pas servir le duc autant qu'il le pouvait, étant donné l'intérêt qu'il avait à en conserver la faveur, et l'acharnement qu'il mit à la reconquérir après qu'il l'eut perdue une première fois (tout révoqué qu'il fût, il continuait à entretenir Montmorency de la marche de ses affaires). D'ailleurs, lorsqu'en juin 1603 le sieur de la Neufville devint capitaine de Châteaubriant, les relations de Lezot avec ce fidèle insoupçonnable du duc apparaissent avoir été tout à fait normales pendant plusieurs années ; et le sénéchal, Claude de la Ferrière, était aussi en assez bons termes avec lui pour épouser sa sœur Héléne en 1602.

Et pourquoi ne pas croire Roch Lezot lui-même quand, après sa révocation de 1609, il écrivit au duc (ce fut sa première réaction) : « Je vous ai toujours fidèlement servi et vous servirai toute ma vie ? » (64).

(63) Voir supra les notes 53 et 57. Parmi les griefs énoncés contre Barrin, on peut noter particulièrement celui-ci : « Au reste, il attaque et mécontente une infinité d'honnêtes hommes, signamment les gentilshommes qu'il chicane et veut ruiner, et m'étonne que quelqu'un ne l'a pas fâché ou rompu la tête, et à la vérité ses états, honneurs et biens l'ont rendu si superbe qu'il ne connaît ni ne respecte personne ». C'est bien le parvenu qui est ici attaqué.

(64) Mu. Co. L, tome XCVI, f° 91. 28 janvier 1609.

— la troisième : que Roch Lezot dut quand même bien s'enrichir en ces années, quoiqu'il en prétendit lui-même (« Le service de Monseigneur m'a coûté fort cher pendant les derniers troubles, et j'ai encore plus de mal en temps de paix », mai 1601 (65) ; mais cela n'était point contradictoire avec la conviction d'avoir bien servi, ni avec les usages du temps.

Le passage de Roch Lezot dans la baronnie est enfin intéressant parce qu'il nous permet d'observer un exemple net d'ascension sociale, de la bourgeoisie des hommes de loi et des détenteurs d'offices vers la noblesse, avec acquisition de terres nobles et de seigneuries ; la fin du XVI^e siècle vit d'autres cas assez comparables, y compris dans la baronnie, et, après tout, la carrière de Jacques Barrin fut un de ces cas, simplement plus spectaculaire que la plupart des autres.

Roch Lezot, déjà un pied dans la noblesse par son office à la Chancellerie de Bretagne (et par celui de son père), affirmait ses prétentions à une certaine honorabilité en se faisant appeler sieur de Vaurozé, du nom d'une terre en Betton qu'il avait acquise, non loin de celle de la Villegeffroy que possédait son père. A la fin des années 1590, il put acquérir la seigneurie de Bourgbarré, au sud de Rennes (66), preuve que le service du duc durant la Ligue ne l'avait pas tant que cela ruiné. Ayant perdu cette seigneurie à la suite d'un retrait lignager, il acheta en 1603 celle de Pommeniac, en Bain, qui venait d'être saisie judiciairement sur Jean du Fresne de Saint-Gilles (67) ; c'était une belle terre, avec cinq métairies ; il ne lui manquait que la haute justice, qu'il entreprit d'usurper, et un droit d'enfeu prohibitif en l'église de Bain, qu'il ne parvint pas à obtenir malgré ses efforts.

Peut-être Lezot réussit-il à acquérir aussi la terre de la Galotière, en Lusanger (68).

Dans l'ascension sociale et l'enrichissement de Lezot, sa disgrâce de 1609 auprès de Montmorency a dû marquer un coup de frein ; on n'aperçoit pas qu'aucune autre possibilité ou activité soit venue compenser la perte de la faveur et du service du duc.

Après Roch Lezot, ses enfants ne furent que de petits nobles locaux, établis en Bain ; leur fortune foncière, constituée par notre intendant de

(65) Mu. Co. L, tome LIX, f° 192. 15 mai 1601.

(66) GUILLOTIN DE CORSON, « Grandes seigneuries de Haute-Bretagne », 3 vol., Rennes 1897-1899, tome 1, art. Bourgbarré.

(67) GUILLOTIN DE CORSON, « La châtellenie de Bain et le marquisat de la Marzellière », Vannes, 1893.

(68) Ibid. Par contre, je ne sais pas quand ni comment il acquit la terre des Barres, en Bréal-sous-Monfort, qu'il possédait à coup sûr en 1649, à la veille de sa mort. Il s'intitulait à cette époque « Sieur de Vaurozé, de la Villegeffroy, de Pommeniac et des Barres » en un acte in ADIV 4 E 131.

Châteaubriant, ne devait plus continuer à croître ; ni par leurs activités, ni par leurs alliances, ils ne se distinguèrent beaucoup des petits gentils-hommes du voisinage.

Ainsi, par ses origines, par ses fonctions, par sa destinée familiale, le personnage de Roch Lezot ne peut être assimilé à celui du président Barrin, dont il ne fut que très approximativement le successeur. Après le fidèle grandi près du duc Anne, et qui put trouver en cela l'origine d'une carrière spectaculaire, Lezot, venu trop tard peut-être, représente un exemple d'ascension sociale bien plus laborieuse, moins bien acceptée, moins brillante ; en une génération, les temps avaient changé.

Son origine bretonne, l'absence de service par lui personnellement rendue aux côtés de Montmorency l'apparentaient d'ailleurs, malgré les responsabilités qu'il eut, à un groupe plus éloigné, parmi ses serviteurs, que celui des fidèles au sens fort, que j'appellerais volontiers celui des simples clients.

3 — Les clients

On pourrait appeler ainsi le groupe des notabilités provinciales, extérieures à la baronnie, qui souhaitaient se lier au service de Montmorency, et étaient prêts pour cela à en souvenir les intérêts, par souci des leurs propres en premier lieu.

Ces gens étaient assez nombreux et divers ; parfois ils devenaient serviteurs gagés du duc, comme Lezot (cas extrême) ou comme plusieurs avocats et procureurs rennais, nantais ou angevins ; parfois ils demeuraient de simples alliés bénévoles, appuyés bien utiles à l'occasion, mais plus lointains et plus fragiles. Ils constituaient (avec leur parenté, comme toujours), le cercle le plus éloigné de tous ces hommes qui se proclamaient fidèles au service de Montmorency.

a) C'étaient d'abord divers gentilshommes de la Province que l'on trouvait lors de la Ligue dans le camp royaliste, comme du Matz de Montmartin, qui était alors capitaine de Vitré, et qui écrivait par exemple au duc, en janvier 1597 :

« En cette province, vous y avez, Monseigneur, infinis bons serviteurs, Votre Grandeur y est très désirée. Je travaille toujours à ce que me commande votre Grandeur. J'en espère bonne issue » (69).

(69) Mu. Co. L, tome XXXI, f° 88, 14 janvier 1597.

Comme aussi bien sûr le gouverneur de la Province, Charles de Cossé Brissac, qui ne manquait pas, par ailleurs, de raisons de se préoccuper des intérêts de Montmorency, puisqu'il en était à la fois le parent et, comme maréchal, le subordonné immédiat dans la hiérarchie militaire. Dans les lettres qu'il lui écrivait, il ne manquait jamais de lui donner des nouvelles de Châteaubriant, ni d'affirmer se soucier activement de bientôt reconquérir la place (70).

Au cours de cette période de la Ligue, où Montmorency, nommé connétable en 1595, commandait avec Henri IV les armées royales, c'était un peu tous les chefs militaires de la province qui pouvaient avoir des raisons de lui écrire et de s'affirmer ses serviteurs. C'était surtout son rôle politique et militaire important, et les circonstances, qui faisaient se multiplier les manifestations d'obéissance et de fidélité ; elles devaient s'adresser moins au grand seigneur qu'au chef des armées, et pour les nécessités du service du Roi ; ainsi en était-il de toutes les lettres que nous conservons du sire de Coëtquen gouverneur de Saint-Malo, au duc.

Mais dans l'attitude de la noblesse bretonne, il y avait aussi autre chose ; Montmorency ne s'identifiait pas totalement au service du Roi ; il demeurait une puissance, indépendamment de lui, et, justement en Bretagne, à cause de sa baronnie.

Le sieur du Chesnevert, qui reprit Châteaubriant, pour la Ligue, en juillet 1597, devait bien le penser, lui qui espéra, tout capitaine ligueur nommé par Mercœur qu'il était, être reconnu par Montmorency comme son serviteur ; sans attendre, il se proclamait tel et prenait soin de ses domaines (71).

Mercœur lui-même, nous l'avons vu, ménageait Montmorency, lui proposait de garantir la neutralité de ses terres et laissait Lezot les administrer ; à côté de la guerre entre les deux partis, et en dehors même des périodes de trêve, le duc était vu, de Nantes, avec une considération particulière ; les relations personnelles ou familiales avec un grand se combinaient avec une appartenance partisane apparemment contraire ; des fidélités multiples, qu'on aurait tendance à trouver contradictoires, existaient sans choquer ; n'était-ce pas le cas du sieur de la Touche Cornulier, ou du sieur de la Courpéan, tous ceux cités plus haut pour d'autres raisons ?

(70) Ainsi par exemple : Mu. Co. L, tome XXXII, f° 128. 19 mars 1597 : « Je travaille au recouvrement de votre maison par plusieurs voies », écrivait-il à Montmorency. Mais Roch Lezot mettait en doute qu'il s'en souciât très sérieusement, et de toutes façons qu'il fût capable de se faire obéir, en cela comme dans le reste.

(71) Mu. Co. L, tome XXXIV, f° 211. 27 juillet 1597. « En tout ce qui touchera les droits de mondit seigneur le connestable, il y sera maintenu autant que notre pouvoir s'étendra ».

Parmi ces fidèles plus lointains du duc — ces clients — que la petite noblesse comptait, il faudrait aussi à nouveau rappeler ces gentilshommes qui se mobilisèrent pour lui en août 1608, pour aller à Beaupréau assurer la conclusion du mariage du petit duc Henri II avec l'héritière du lieu, en dépit de l'opposition formelle du Roi ; nous avons vu que les vassaux ne devaient pas peser lourd parmi eux.

« Tous les jours il y en va la visiter de votre part, et il s'y est rendu près de madite dame si grande quantité de noblesse de qualité et leurs tant de vos serviteurs que son château et ville de Beaupréau, et même le pays circonvoisin, en est tout rempli comme une petite armée, tellement Monseigneur qu'il ne faut rien craindre puis je vois tout ce monde s'offrir (d'?) affection » (72) écrivait RochLezot le 21 août. Il est probable, bien sûr, qu'il devait y avoir dans cette foule, bien des gentilshommes étrangers à la Bretagne.

b) Les plus importants parmi ces clients étaient des membres du Parlement de Bretagne ou de la Chambre des Comptes, de ceux qui savaient qu'une carrière ou une pension pouvaient dépendre de la faveur royale, et que Montmorency était (à certaines époques), bien placé pour aider à les obtenir. Il existait donc entre le duc (ou ses agents) et eux, des échanges constants de bons procédés, où chacun trouvait son compte :

— les uns souhaitaient se montrer attentifs aux intérêts du duc, en toutes les affaires concernant sa baronnie dont ils avaient à connaître ; ils souhaitaient surtout que leur bienveillance lui fût rapportée, dans l'espoir qu'il saurait un jour s'en souvenir ;

— les autres, c'est-à-dire les serviteurs du duc, locaux ou parisiens, souhaitaient utiliser, stimuler et faire récompenser ces bonnes dispositions quand ils les connaissaient :

« Qu'il vous plaise envoyer des lettres, vous ou Monseigneur le Maréchal de Montmorency, à aucuns des conseillers audit Parlement, contenant quelque recommandation pour avoir briefve justice en vos affaires », écrivait ainsi Jean Mosnier (un secrétaire) à la duchesse le 12 août 1568 ; toutes les années suivantes, des propos analogues peuvent se relever en nombre considérable.

De ces clients, nous parvenons à identifier quelques uns :

— il y avait ceux qui avaient été explicitement chargés d'une tâche au service de Montmorency, et qui peut-être pour cela recevaient pension. Ainsi François Rogier, sieur de Villeneuve, procureur général au Parlement de Bretagne, correspondant du duc dès 1592 au moins, et qui avait peut-être

(72) Mu. Co. L, tome XCIII, f° 53. 21 août 1608.

déjà alors, comme en 1599-1601, reçu ses commandements pour « assister la conduite des affaires concernant (ses) maisons et seigneuries de Bretagne » (73), il allait à l'occasion inspecter ce qui se passait à Châteaubriant et en faisait rapport. Ainsi aussi Christophe Fouquet, nous en avons parlé.

Leurs tâches étaient de celles qu'assurait avant la Ligue le président Barrin ; sans doute constituaient-ils ou présidaient-ils le conseil du duc à Rennes. Mais l'espacement de leurs lettres et la grande activité du Roch Lezot dans la baronnie montrent que leurs attributions étaient nettement plus limitées. Elles étaient en tout cas stables : encore en 1608 le président Rogier assistait Lezot dans sa tâche : « Je ne laisse passer aucune occasion de vous faire service, ainsi que vous dira Monsieur Lezot » (74), écrivait-il alors au duc.

— il y avait aussi, à côté d'eux, les clients occasionnels, comme Jean de Bourgneuf, sieur de Curé, premier président au Parlement, que l'on voit en avril 1597 exprimer une bienveillance apparemment spontanée :

« Monseigneur, j'ai prié ce porteur de me remettre en votre souvenance comme votre très humble serviteur qui me sentirais honoré d'être commandé de vous » (75).

En 1608, Monsieur de Cucé conservait encore ses bonnes dispositions à l'égard du Duc :

« Monsieur le premier président nous a fait démonstration d'être fort affectionné en ce qui se présentera devant lui pour la conservation des droits de vos terres » (76), disait l'un des envoyés de Montmorency à Rennes, tandis qu'un autre confirmait :

« Nous l'avons trouvé plein de zèle et d'affection au bien de vos affaires » (77).

A côté du président de Cucé, le président de Brie figurait aussi à cette date parmi les clients du duc (mais il faisait partie de ceux dont il fallait solliciter l'appui et qu'il ne fallait pas oublier de remercier après coup) (78).

(73) Mu. Co. L, tome LVII, f° 98. 17 janvier 1601.

(74) Mu. Co. L, tome XCIV, f° 95. 20 octobre 1608.

(75) Mu. Co. L, tome XXXII, f° 223. 11 avril 1597.

(76) Mu. Co. L, tome XCVII, f° 179. 10 avril 1609.

(77) Mu. Co. L, tome XCVII, f° 181. 10 avril 1609.

(78) Isaac Loaisel, sieur de Brie, conseiller au Parlement en 1586, président à mortier en 1596.

On pouvait aussi citer, dans les mêmes dispositions favorables, le sieur du Clos Raoul, frère cadet du seigneur de la Guibourgère (79), ou Michel Boylesve, sieur des Gaudrées, et son oncle Charles, sieur de la Gillière, tous conseillers au Parlement.

Toutefois, les premières années du XVII^e siècle furent marquées par l'affaiblissement des liens de clientèle de ce genre. Sans cesse les secrétaires du duc devaient insister pour lui faire écrire à tel ou tel une lettre « fort affectionnée » dont devait dépendre l'heureuse issue de tel procès. Et le duc Henri I^{er}, comme après lui son fils, ne prenaient pas assez au sérieux la pratique de telles interventions (80).

A Rennes en particulier, Roch Lezot, révoqué par le duc, poursuivi par lui en justice, réussit à faire traîner le procès pendant vingt-cinq ans, tant les sympathies qu'il s'était créées dans les milieux parlementaires pouvaient efficacement contrebalancer l'action des procureurs de Montmorency et l'influence que leur maître avait pu avoir, mais qu'il n'avait pas assez songé à entretenir. François Rogier avait pris parti ouvertement en faveur de Lezot (à moins qu'il ne s'agit de son successeur en l'office de procureur général, J.-J. Lefebvre) et les hommes de loi du duc se désolaient de ne pouvoir rien en espérer de bon :

« Depuis que le sieur procureur général a reçu votre lettre, il a embrassé encore plus ouvertement le fait et cause dudit Lezot, lequel il a mené par la main vers les juges, pour le leur recommander, et faisant contre vous du pis qu'il peut » (81) rapportait l'un d'entre eux, Juvenel, le 6 octobre 1609.

Isaac Loysel, seigneur de Brie, président à mortier, suivit aussi cette évolution défavorable à Montmorency, en raison de son amitié, disait-on, pour le procureur général. Les agents du duc énuméraient tous ceux qu'il faudrait faire intervenir auprès de ce personnage pour en conserver la bienveillance : « Il serait fort à propos de faire écrire affectionnément à monsieur le président de Brie, tant par monsieur le maréchal de Brissac,

(79) Etienne Raoul, sieur du Clos et de Maumusson, conseiller au Parlement en 1587 ; son frère aîné était Guillaume Raoul, seigneur de la Guibourgère (en Teillé), président à la Chambre des Comptes en 1598. On remarque qu'aucun de ces hommes n'était vassal de Châteaubriant.

(80) En 1601, son insouciance lui fit même perdre (provisoirement) le vieux procès qui traînait depuis cinquante ans à propos de la possession justement, de la baronnie de Châteaubriant. Malgré les objurgations de son Conseil, il préféra aller prendre les eaux plutôt que d'apparaître en personne à son procès, au Parlement de Paris. Mu. Co. L, tome LVIII, f^o 39 et f^o 170, 27 février et 17 mars 1601, etc...

(81) Mu. Co. L, tome CI, f^o 32. 6 octobre 1609.

que par monsieur le président de Ris (82), beau-frère dudit sieur de Brie... Monsieur de Brissac et madame la comtesse de Chemillé ont beaucoup de pouvoir envers monsieur le procureur général pour le faire désister d'embrasser le fait et cause dudit Lezot à l'encontre de vous » (83) (20 octobre 1609).

Tous ces propos sont bien révélateurs du poids des parentés et des clientèles, et de leur entrecroisement : Brissac, nous l'avons vu, était parent du duc ; la comtesse de Chemillé, Marie de Rieux, veuve de Guy de Scépeaux, avait, nous l'avons vu aussi, marié l'année d'avant sa fille au jeune Henri de Montmorency, et elle était donc devenue ainsi une parente dont l'influence pouvait s'utiliser (mais Lezot, justement en ces jours-là, mieux informé que tout le monde, faisait déjà courir à Rennes le bruit de la rupture de ce mariage ; on comprend facilement, par cette lettre du 20 octobre 1609, quel intérêt il avait à bien faire connaître cette rupture, qui avait effectivement eu lieu).

Ces propos sont aussi bien révélateurs de ce qu'on pouvait attendre des clients du duc en ces milieux parlementaires : une bienveillance habituelle, mais qu'il fallait savoir entretenir, car elle était fragile, et non pas un dévouement actif entier et permanent.

Certes, Montmorency n'était pas pour autant totalement dépourvu d'appuis au Parlement ; il lui en demeurait quelques uns ; tout pouvait aussi se retourner en sa faveur s'il prenait la peine de s'intéresser lui-même activement à ses affaires, en écrivant « de bonne encre » à tel ou tel, et surtout en venant en Bretagne. Seulement, il ne le faisait pas, et ses hommes de loi ou ses secrétaires envoyés sur place, sentant bien peu probable un tel voyage du duc, finissaient par seulement lui demander d'en faire au moins courir le bruit, affirmant que cela seul pourrait avoir un effet puissant. Rien n'y fit.

c) Parmi ces clients, dont le duc pouvait s'assurer les services, il y avait, ou plutôt il y avait eu les trésoriers royaux établis à Nantes. Jusque dans les années 1570, c'étaient eux (Charron, puis Thévin, puis après sa mort en 1570 son commis Antoine Charton) qui faisaient office de receveurs généraux de la baronnie : ils centralisaient la recette des fermiers des diverses terres, acheminaient les deniers vers Paris, établissaient et rendaient les comptes.

(82) Faucon de Ris, président au Parlement de Rouen.

(83) Mu. Co. L, tome CI, f^o 102. 20 octobre 1609.

Dès les années 1580, la possibilité d'utiliser ces gens pour le service du duc n'existait plus. Alors qu'en 1570 encore, trois personnes s'étaient bousculées pour succéder au trésorier Thévin dans sa recette de la baronnie, et ces trois personnes étaient également recommandables, soulignait-on (il y avait François Trottereau, l'un des fermiers de Châteaubriant, mais futur doyen des maîtres des comptes ; il y avait Guillaume Le Meneust, sieur de Bréquigny, un rennais celui-là, mais auditeur des comptes ; il y avait enfin Antoine Charton, qui l'emporta), on ne put faire mieux, par contre, dans les années suivantes, que d'envoyer pour cette fonction Michel Peyrat, un homme du duc, languedocien sans doute, et qui fit mal l'affaire. Lui succéda en 1585 le modeste greffier de Châteaubriant, qui était insuffisant. Barrin s'en désolait :

« Il est nécessaire de pourvoir de plus propre et habile à manier ce fait que votre greffier de Villemandy ; nous n'en trouvons point » (84).

Ainsi, bien plus tôt que les parlementaires rennais, les officiers de finances nantais avaient cessé de voir l'intérêt de proposer leurs services au duc de Montmorency, décidément trop loin ou trop mal en cour.

L'impression que l'on peut retirer de cet aperçu des vassaux et serviteurs de Montmorency en Bretagne (serviteurs au sens large, toutes catégories confondues : officiers, intendants, fidèles dévoués, clients lointains, et les parents des uns et des autres) est celle d'un affaiblissement de son autorité dans la province à la fin du XVI^e siècle et au début du suivant (mise à part une courte parenthèse, peut-être, immédiatement après les guerres de la Ligue).

Les fidèles qui l'avaient connu, lui ou son père, mouraient ; leurs enfants étaient moins solidement ancrés dans leur dévouement et peu d'efforts étaient faits pour entretenir des bienveillances plus ou moins spontanées.

Cela aide en partie à comprendre bien des insuffisances de l'administration, et des revenus de la baronnie, en ces années.

Face à cet affaiblissement du groupe des fidèles, en tout cas, la place des simples notables de Châteaubriant et de ses campagnes ne pouvait que se trouver renforcée.

Antoine PACAULT

(84) Mu. Co. L, tome XXI, f^o 328. 15 mars 1585.